CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
valant Opération de Revitalisation de Territoire



MAYENNE

Et

LASSAY-LES-CHATEAUX



ENTRE

- **La commune de Mayenne,** représentée par M. Jean-Pierre LE SCORNET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XX/XX/XXXX,

- **La commune de Lassay-les-Châteaux**, représentée par M. Jean RAILLARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 janvier 2023,

- **La communauté de communes de Mayenne Communauté,** représentée par M. Antoine VALPRÉMIT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XX/XX/XXXX

Ci-après désignées par les collectivités bénéficiaires-

D'une part,

- **L'État,** représenté par le préfet du département de la Mayenne, Monsieur Xavier LEFORT, délégué départemental de l'ANCT et de l'ANAH

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

AINSI QUE :

- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire**, représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS ;
- **Le Conseil Départemental de la Mayenne**, délégataire des aides à la pierre, représenté par Monsieur Olivier RICHEFOU ;
- **La Banque des Territoires** représentée par son Directeur Régional, Monsieur Philippe JUSSERAND ;
- **Les partenaires techniques** tels que la SEM Laval Mayenne Aménagement, l'Établissement Public Foncier Local Mayenne- Sarthe.

Ci-après désignée par « les partenaires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (l'ORT) de Mayenne Communauté réunit dans un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, le projet de développement de l'intercommunalité s'appuyant sur sa ville centre, Mayenne et sa deuxième centralité, Lassay-les-Châteaux. Si les actions retenues sont notamment au bénéfice des premiers concernés, les habitants de ces communes, elles sont toutes à portée extra-communale, profitant ainsi aux résidents du bassin de vie.

La présente convention s'inscrit dans la continuité du Contrat de Relance de Transition Ecologique délibérée au conseil communautaire du 1er juillet 2021. Elle fait suite à la convention d'adhésion signée le 13 juillet 2021.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Objectifs de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.
Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2028 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2028. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

Caractéristiques du territoire

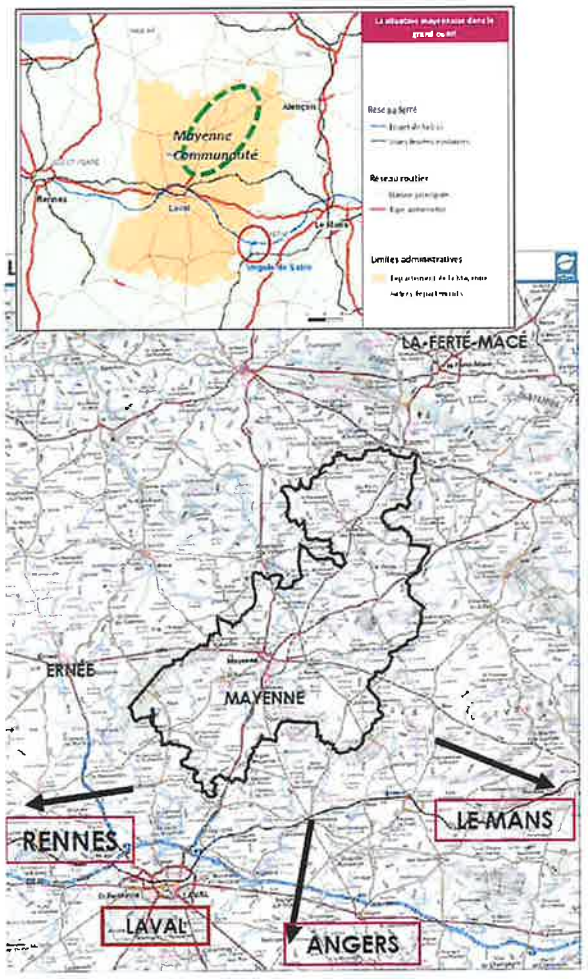
Les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux ont souhaité s'engager dans le programme « Petites Villes de Demain » selon les termes de la convention d'adhésion signée le 13 juillet 2021. Le portage du programme sera assuré à l'échelle de l'intercommunalité permettant ainsi de faire appel à un chef de projet mutualisé qui s'assurera de la portée extra-communale des actions mises en œuvre ainsi que de leur coordination auprès des acteurs concernés.

La Communauté de Communes de Mayenne Communauté (MC) située au nord du département de la Mayenne et à la limite du département de l'Orne, est composée de 33 communes sur 621 km² pour 36 719 habitants. (soit 60 hab/km2). Elle est issue de la fusion de la CC du Pays de Mayenne et de la CC du Horps-Lassay établie au 1er janvier 2016.

L'intercommunalité se compose de deux pôles d'attractivité principaux :

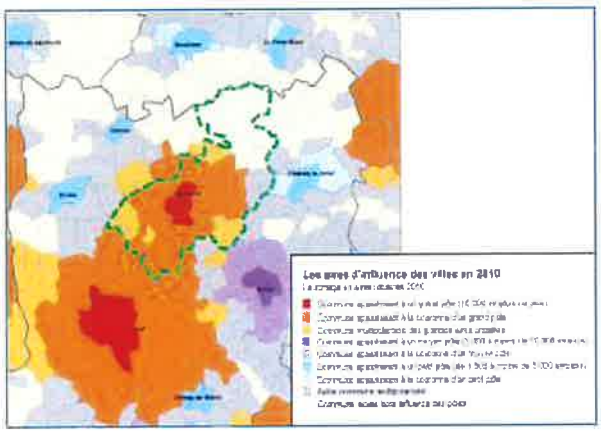
- Mayenne, comptant 12 823 habitants
- Lassay-les-Châteaux, comptant 2 234 habitants

Il existe un troisième pôle fort du territoire situé au sud de l'intercommunalité incarné par la commune de Martigné-sur-Mayenne. Ces trois pôles permettent de proposer une offre équilibrée répartie sur l'ensemble du territoire.



Mayenne Communauté figure comme un territoire de liaison entre la Bretagne, la Normandie et la région parisienne.

La ville de Mayenne est le deuxième pôle urbain du département, sa frange sud est directement liée et influencée par l'agglomération de Laval. La frange nord quant à elle est plutôt rurale avec des typologies hors influence des pôles.

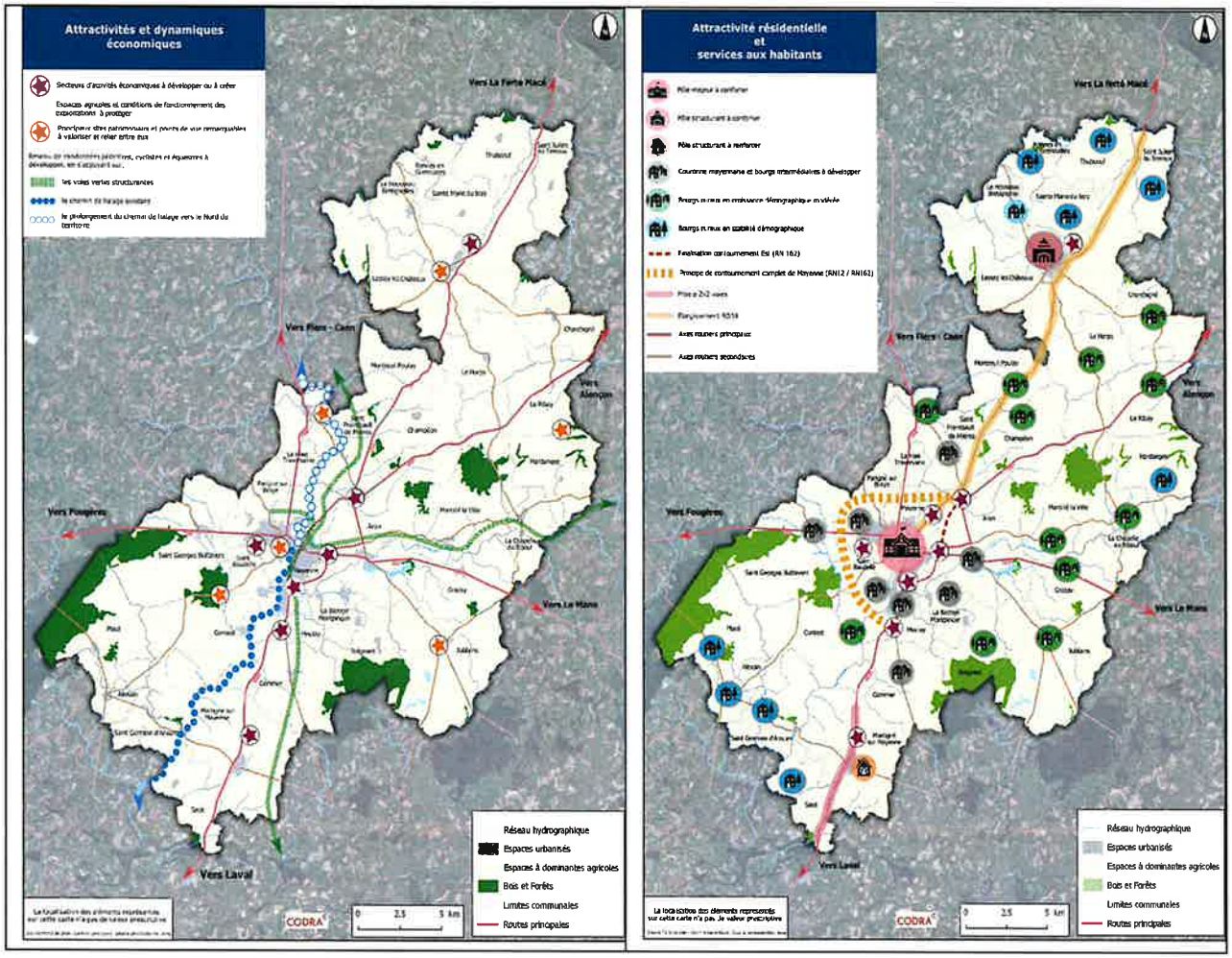


Le territoire se situe à proximité de grandes aires urbaines influentes : Rennes, Le Mans et Angers.

Leur situation au regard de la question des aires d'influence traduit en grande partie leur politique de développement et leur motivation à se redynamiser. En effet, c'est notamment parce que Lassay-les-Châteaux est en dehors d'une aire d'influence, qu'elle est entièrement légitime à se maintenir active et même à se développer. De son côté, la ville de

Mayenne bénéficie par sa proximité directe à l'aire Lavalloise, d'atouts en matière de mobilités, de services et de commerces facilitant ainsi l'installation de nouveaux résidents et d'entreprises.

Le travail réalisé en 2018 à l'occasion de la mise en œuvre du PLUI avait permis de mettre en valeur les polarités principales et secondaires de l'intercommunalité, au regard des dynamiques économiques et résidentielles.



Si les logiques économiques sont depuis restées relativement stables, on constate des changements sur les logiques résidentielles, notamment sur le pôle de Martigné-sur-Mayenne qui a connu une récente croissance du fait de sa proximité avec l'agglomération Lavalloise et à sa politique de développement du parc immobilier (lotissements et résidences), de services et commerces nécessaires.

Les atouts du territoire sont multiples :

- Deuxième pôle économique du département, avec des industries de pointes et de grande renommée (GLAXO/GSK, SEB/Moulinex, Rapido, Les Toiles de Mayenne, Lactalis, Gandon) ;
- Une zone de passage entre la région Parisienne et la Bretagne avec la N12 ;
- Un patrimoine naturel et bâti riche, favorable au tourisme ;
- De nombreuses offres culturelles et associatives.

Malgré cela, le territoire souffre d'un déficit d'image et de reconnaissance. Il est également touché depuis quelques années par plusieurs phénomènes :

- La perte d'attractivité résidentielle conjuguée à un déficit du solde naturel ;
- Le vieillissement de la population et déclin de la population ;
- Le départ de jeunes notamment d'actifs, pour la poursuite d'études ou la recherche d'un premier emploi.

Mayenne Communauté prend en main les différentes problématiques dans son projet de territoire étayé dans le CRTE en juillet 2021.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet du territoire est décrit dans le CRTE. Pour reprendre les éléments forts participant à la construction de l'ORT, les collectivités bénéficiaires souhaitent s'engager :

- En coconstruisant avec les citoyens et les acteurs du territoire ;
- Pour le développement de l'activité économique locale ;
- En faveur de la valorisation du territoire, de la qualité de vie et de l'affirmation de son identité ;
- En respectant son environnement et en anticipant les conditions climatiques et énergétiques de demain ;
- En améliorant sans cesse l'offre de services publics, les équipements et en faisant la promotion des activités culturelles.

Cette vision stratégique du territoire est néanmoins évolutive ; elle prendra en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Les orientations stratégiques mentionnées à l'article suivant précisent le détail des mesures faisant l'objet de fiches actions et des fiches projets dont les objectifs seront décrits à l'article 4.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Consciente des enjeux à relever pour redynamiser et valoriser son territoire, Mayenne Communauté fixe 4 grandes orientations dont découlent les actions listées en annexe 1 de la présente convention :

- **Orientation 1 : Répondre à la demande de logements actuelle et à venir**

Comme bon nombre d'intercommunalités de taille équivalente, le territoire doit agir activement à la mise sur le marché d'une offre de logements diversifiée. Mayenne Communauté est certes dotée d'un PLH qui propose notamment des incitations financières à la construction et à la réhabilitation de biens immobiliers avec un véritable succès des aides à la construction. Seulement les premiers bilans du PLH mettent en valeur le manque de pertinence de l'aide à la réhabilitation d'une part et l'absence de paramètre de négociation entre les constructeurs et les communes.
A l'horizon 2024, un nouveau PLH pourra prendre en considération ces paramètres dans les nouveaux critères d'attribution des aides financières. En attendant, les élus municipaux travaillent diligemment à la réalisation d'une stratégie foncière qui permettra de faciliter les négociations.

Il est par ailleurs fait le constat d'une pénurie de logements « acceptables » disponibles à la mise en location pour les nouveaux arrivants. Les logements vétustes sont souvent remis sur le marché sans que des travaux d'amélioration soient effectués.
Pour répondre à ce problème ainsi qu'à celui de l'habitat structurellement vacant, les communes ont mis en place l'OPAH de Renouvellement Urbain depuis le 1er juillet 2021. Ce programme a vu le jour avant la mise en place de la présente convention d'ORT dans la mesure où la collectivité, maître d'ouvrage, ne voulait pas perdre la dynamique de rénovation qui s'était développée depuis l'année 2019. Malgré cela, « l'effet covid », le manque de disponibilités des matériaux et des entreprises couplés aux démarches frauduleuses ont engendré un fort ralentissement de l'activité (de l'ordre de 30% sur le territoire) et ce, malgré la mise en place d'une plateforme mutualisée de la rénovation énergétique « France Rénov » pour étoffer l'offre d'accompagnement des ménages.

Dès à présent, des campagnes de communication seront renforcées et les opérateurs étroitement guidés pour parvenir à redonner confiance aux ménages et relancer l'activité. Pour compléter ce travail auprès des propriétaires privés volontaires, les communes s'engageront via le volet de renouvellement urbain de l'OPAH, à provoquer des remises en état des immeubles délabrés en usant des outils réglementaires et solutions de portage le cas échéant. Le territoire mise sur un effet d'entrainement qui permettrait de renouveler massivement le parc dégradé (Mayenne compte 9,6% de logements vacants et Lassay-les-Châteaux, 16%). Des opérations en **VIR ou DIIF** pourraient alors voir le jour sur les immeubles recensés dans le périmètre d'OPAH RU mentionné à l'annexe 2.
L'OPAH vise aussi l'accompagnement des ménages hébergés dans des logements insalubres ou non décents. Un travail en étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'opérateur Soliha et l'ensemble des partenaires doit permettre de développer une prise en charge efficace de ces situations.

Enfin, l'observatoire du logement opéré de façon informel pour l'instant, se traduira dans le cadre de l'ORT par la mise en place d'un outil plus structuré et la réalisation d'une veille assidue.
Le repérage effectué actuellement fait état d'une demande grandissante de logements de petite taille permettant de loger les ménages en décohabitation et de personnes âgées (taille moyenne des ménages : 2,4/ logement). Il existe également une demande nouvelle répondant à des situations d'hébergements de transition (alternants, pension de famille, logements parents solo...). Toutes ces demandes sont étudiées en collaboration avec les bailleurs sociaux et notamment Mayenne Habitat, premier producteur de logements sur le territoire mayennais.

- **Orientation 2 : développer des centralités attractives et apaisées, véritables lieux de vie**

Piégées par le développement des zones commerciales dans les années 1990-2000, les centres-villes de communes rurales n'ont eu de cesse d'agir pour maintenir une activité commerciale de qualité, de préférence locale. Si le parti pris a notamment été de permettre aux consommateurs de se garer aux pieds des commerces, les modes de consommation et l'usage du centre-ville ont depuis évolué. Les nouveaux citadins recherchent de la convivialité, les travailleurs souhaitent des pauses culturelles et des lieux de ressourcement. Les espaces publics doivent être partagés et accueillir des manifestations régulières, « des temps forts » qui permettent d'assoir le sentiment d'appartenance au territoire. Les voiries appartiendront à tous pour apaiser la circulation, prendre le temps de flâner voire de s'arrêter.

Pour conforter le rôle fédérateur des centres-villes, les deux communes veilleront à maximiser l'efficacité des services rendus aux usagers (Annexe 3 FA n°18 et annexe 4 FP n°6) mais aussi à construire avec et pour eux (Annexe 3 FA n°16), les premiers concernés.
Ainsi, les communes proposeront un lieu unique d'accueil des permanences des services publics et services assimilés (médiateur de justice, CAF, ADMR...). Egalement, les services d'accès et de diffusion d'activités artistiques et dédiés à la jeunesse seront étoffés. Le détail de ces actions est indiqué en FA n° 5, FA n°6, FA n°7, FA n°8 et FP n°11.
En complément, les élus de Lassay-les-Châteaux souhaitent répondre à une demande de longue date qui consiste à proposer un lieu d'accueil partagés et géré par ses occupants ; l'idée du Tiers Lieu a alors vu le jour dans un immeuble récemment acquis par la commune (Cf FP n°11)

Apaiser et redorer l'image des centralités passe par un travail collectif où l'entreprise privée et l'acteur public doivent conjointement œuvrer. Dans le contexte patrimonial avéré, les communes PVD ont toutes deux mis un point d'honneur à promouvoir la valorisation du patrimoine bâti via des politiques de financements des rénovations de façades. A l'échelle de l'intercommunalité, un partenariat solide sera mis en place avec le CAUE en vue de prendre en considération le paysage naturel et le cadre bâti dans les interventions de renouvellement urbain. De plus, un partenariat a également été conclu avec la Fondation du Patrimoine pour engager les maîtres d'ouvrage à opérer des rénovations de qualité.

Le verdissement des villes accompagnera inévitablement ces projets de rénovations. Le fleurissement des pieds de mur déjà initié en est un premier marqueur fort, tant il consiste à faire collaborer les services publics (services voirie et des espaces verts), l'usager propriétaire du pied de l'immeuble et les riverains qui doivent faire preuve de civisme et parfois prêtent main forte pour l'entretien de ces espaces devenus partagés. Là encore, un effet d'entraînement est espéré pour que d'une part, le fleurissement gagne les trottoirs de la ville et participe ainsi à améliorer la biodiversité, et d'autre part, pour que ces initiatives aient pour effet de causalité de créer un sentiment d'appartenance chez les promeneurs qui avaient par le passé tendance à considérer la rue comme un non lieu autorisant les dépôts de déchets en tout genre.

Renaturer ces communes rurales, c'est aussi recontextualiser leur implantation géographique. Entre la présence de l'eau, des haies bocagères et la panoplie des milieux qui gravitent autour, il semble évident et responsable de faire revivre la nature en ville. Les objectifs poursuivis sont riches : accroître la biodiversité, créer des ilots de fraîcheur, apporter du bien-être et des lieux de convivialité à l'image de ce que sont aujourd'hui les parcs et jardins urbains... Au-delà de la bonne conscience et de l'aspect accueillant, il s'agit avant tout d'un devoir d'anticipation des conditions climatiques que toute collectivité doit poursuivre.
C'est d'ailleurs à cet effet que la commune de Mayenne en collaboration avec le Centre Hospitalier du Nord Mayenne, a choisi de se doter d'un réseau de chaleur durable et collectif (cf. la fiche action n°13). De son côté, les élus de Lassay-les-Châteaux ont fait par le passé l'acquisition d'un espace de plusieurs hectares situé à la frange sud de l'agglomération, aujourd'hui dédié au pâturage. Cet espace complète la ferme pédagogique déjà intégrée au jardin urbain.

- **Orientation 3 : Proposer des mobilités pour tous : construire un maillage adapté à tous les usages**

Les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux se sont construites historiquement autour de châteaux médiévaux. Cette particularité leur confère un maillage urbain dense qui, complété d'une topographie accidentée génère une véritable complexité à proposer des aménagements urbains confortables et sécurisés. Ces communes rurales et éloignées de dessertes ferroviaires ont développé l'accès aux voitures en artificialisant les sols, en remplissant les creux de stationnements.
Les envies, les usages et la prise de conscience de la limite de la consommation énergétique apportent de nouveaux besoins : les rues doivent reverdir, être partagées et apaisées.

Pour reprendre une idée développée dans l'orientation n°2, le territoire doit valoriser son image, son patrimoine bâti et naturel et cela passe notamment par un travail d'analyse qui permettra d'aboutir à la création d'une stratégie de développement d'un maillage dédié à tous les usages et notamment aux vélos.
Rendre les centres-villes accessibles aux vélos permettra également de répondre à l'enjeu important de la promotion touristique (objectif n°4 de l'ORT). Développer les réseaux cyclables et s'inscrire dans les trames touristiques nationalement reconnues telles que la Vélofrancette et la Véloscénie donnera lieu à faire connaître les atouts du territoire.

Résolument consciente des pistes d'amélioration à apporter, Mayenne Communauté acte dans son ORT plusieurs échelles de réflexions qui seront ainsi développées :

- Un schéma intercommunal des voies cyclables ;
- Des aménagements à l'essai et la conduite d'études de circulation pour Mayenne ;
- Des réflexions autour des aménagements à inventer et à sécuriser pour Lassay-les-Châteaux.

L'idée est bien de sortir des centres-villes tout automobile mais en conservant l'objectif de garder l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et sans non plus brusquer les comportements. C'est la raison pour laquelle des étapes de diagnostics, de tests seront préalablement accomplis pour favoriser la conduite du changement.

Le recrutement d'un chargé de mission des mobilités au démarrage de l'ORT, marque cette volonté forte de la collectivité d'agir en faveur d'une mobilité durable réfléchie et programmée.

- **Orientation 4 : Faciliter le développement économique, renforcer l'attractivité commerciale et touristique**

Dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Mayenne communauté se fixe en premier objectif d'assurer son développement économique et de renforcer son attractivité.

Des mesures notables et durables ont d'ores et déjà vu le jour :

- Le service économique porté par l'intercommunalité s'est étoffé d'un volet attractivité et accueille les personnes arrivant sur le territoire. Deux postes sont aujourd'hui dédiés à la communication, à la prise en charge de ces nouveaux salariés ;
- Les élus ont souhaité s'inscrire dans des labels marqueurs d'identité tels que le label « Territoire d'Industrie » et

« Territoire zéro Chômeur » ;

- Les actions économiques s'inscrivent de plus en plus dans un contexte de transition écologique : la promotion du coworking (locaux proposés par la SERE notamment), du covoiturage (avec le dispositif Klaxit), élaboration d'une politique conduisant au label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;
- Le secteur médical en déclin fait désormais partie des projets prioritaires portés par les élus communautaires. Des maisons de Santé ont pu voir le jour et des équipes médicales sont désormais salariées par la collectivité.

L'ORT viendra compléter ces premières grandes mesures en axant le développement économique sur des enjeux de convivialité, d'attractivité commerciale et de reconnaissance de sites touristiques.

La convivialité fait l'objet d'actions développées dans l'orientation n°2. Dans le cadre de l'orientation n°4, elle se matérialise par l'instauration d'ambassadeurs citoyens, d'offres d'accueil adaptées aux situations des travailleurs. C'est ainsi qu'ont émergé des réflexions transcrites ensuite en actions sur l'hébergement d'alternants et sur l'offre de garde de jeunes enfants (objet des FA n°3 et FP n°2). Mayenne Communauté tient à apporter des réponses tissées en sur-mesure aux problématiques présentes sur le maillage économique local.

L'enjeu des commerces des centres-villes est une question déjà anticipée par l'intercommunalité et les communes. Le SCOT et le PLUi validés successivement en mars 2019 et en janvier 2020 ont intégré une mesure facilitant l'implantation des commerces vers les centralités plutôt qu'aux franges urbaines davantage dévolues aux « grands magasins » et enseignes franchisées.
Ce premier pas doit aujourd'hui s'accompagner de mesures conduisant à l'augmentation de la fréquentation des centres-villes et cela passe notamment par des actions de communication et manifestations coorganisées par le manageur de commerces en collaboration avec les chambres consulaires et l'union des commerçants. La collectivité souhaite aussi accentuer son rôle de pépinière d'entreprises commerciales en proposant le principe de « Boutiques à l'essai » sur les communes offrant des locaux adaptés à ce dispositif.

Pour accompagner les initiatives des commerçants mais surtout pour « réenchanter » ces lieux de rencontres et de consommation, un travail de repérage (via la mise en place d'un observatoire du commerce et de recensement des friches exprimés en FA n°1) sera effectué pour remettre sur le marché des immeubles dégradés nuisant à l'image du territoire et à la fréquentation des commerces. La foncière locale portée par LMA pourra être sollicitée pour effectuer ces démarches. Enfin, les communes étudieront la mise en place d'un plan de sauvegarde pour envisager l'instauration du droit de préemption sur les commerces et questionneront la création d'une taxe sur la vacance des locaux commerciaux.

Tel que cela a précédemment été décrit en introduction, le territoire est un lieu de passage en direction de la Bretagne. En outre, ses atouts patrimoniaux, sa culture et son tissu associatif méritent d'apporter des réponses en termes d'attractivité et de développement touristique.

Les collectivités s'engagent à agir en proposant les actions suivantes :

- Rénover l'office de tourisme (action qui ne fait pas l'objet d'une fiche dans la mesure où elle est en cours) ;
- Développer une offre commerçante autour de l'artisanat d'Art sur Lassay-les-Châteaux (FP n°9) ;
- Créer une offre d'hébergement touristique destinée à plusieurs usagers (FP n°10) ;
- Profiter de l'action de construction du maillage des voies douces pour faire connaître le territoire aux usagers de la Vélofrancette et de la Véloscénie, en créant à minima des points d'étapes pour accueillir les cyclistes (FP n°7).

L'Opération de Revitalisation de Territoire s'intègre pleinement dans le contrat de relance de transition écologique (CRTE) validé en conseil communautaire le 1er juillet 2021. En effet, les orientations détaillées dans cet article 3 s'inscrivent dans les 5 orientations alors retenues dans le CRTE comme précisé dans les grilles intégrées aux fiches actions et fiches projets. On peut également mentionner :

- La concordance entre l'objectif n°1 du CRTE qui vise à assurer le développement économique de Mayenne Communauté et l'orientation n°4 de l'ORT qui vise à faciliter le développement économique, le recrutement, l'installation d'entreprises, à conforter l'offre commerciale et à construire une stratégie sur le tourisme ;
- L'adéquation entre les mesures visant à concourir à la transition écologique et celles de l'ORT permettant de favoriser le recours raisonné aux transports les plus polluants et à mener des actions pour obtenir des bâtiments moins énergivores notamment ;

- La reprise de l'objectif de renforcement des services et équipements publics conduisant à l'amélioration du cadre de vie par la mise en place de lieux d'accueil mutualisés dédiés à ces services ainsi que la construction d'une offre culturelle de qualité ainsi étoffée.
- La mutualisation de cette offre de services permet également de répondre à l'objectif n°5 du CRTE qui énonce la volonté de renforcer les communes du territoire en leur permettant de bénéficier d'équipements et services accessibles à tous les usagers de Mayenne Communauté et parfois même à des non résidents qui ne trouvent pas ces offres sur leur intercommunalité.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe 3 et 4. Ces fiches comprennent des éléments chiffrés et propose un calendrier qui pourrait être amené à évoluer en fonction d'un contexte conjoncturel imprévisible. Des indicateurs d'efficacité sont également précisés afin d'évaluer la finalité de la mesure.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées (détaillées en annexe 3), et de la liste des projets en maturation (annexe 4) ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La présente convention vaut ORT par l'intégration de la ville centre de Mayenne Communauté. L'ORT développera des actions géographiquement situées exclusivement sur ses deux communes labellisées PVD mais la grande majorité des projets réalisés bénéficieront à l'intercommunalité voir au bassin de vie.

4.1 Les périmètres

Le périmètre de l'ORT est décrit en annexe 2, il est constitué de :

- La commune de Mayenne, chef-lieu de la gouvernance intercommunale ;
- La commune de Lassay-les-Châteaux, deuxième commune de l'intercommunalité et chef-lieu historique de l'ancienne communauté de communes du Horps Lassay.

L'inscription de ces périmètres d'ORT permet aux secteurs concernés de bénéficier des effets juridiques prévus notamment par la loi Elan du 23 novembre 2018 et complétée depuis (dispositif Denormandie, permis d'innover, exonération d'AEC...).

Les secteurs d'action et notamment les périmètres objet du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH, sont également précisés dans cette annexe.

Trois catégories de périmètres sont ainsi repérées :

- le périmètre délimitant les contours de l'ORT permettant ainsi de rendre opposables les effets juridiques s'appliquant aux périmètres délimités des communes labellisées « Petites Villes de Demain ». Ce périmètre constitue le secteur d'intervention au sens du CCH.

- le périmètre d'intervention renforcée de l'OPAH Renouvellement Urbain. Dans cette enceinte seront opérées les actions coercitives sur l'habitat indigne et très dégradé faisant suite à des procédures par l'amiable. Au besoin, c'est également dans ce périmètre que certaines opérations pourront bénéficier d'un accompagnement en portage par des opérateurs spécialisés. Les immeubles concernés sont mentionnés dans l'OPAH RU ainsi intégrée à l'ORT et figure en annexe 2.

- le périmètre de remobilisation du centre-ville sur lequel seront opérés les aménagements urbains, les études stratégiques portant sur les cellules commerciales, les animations et au besoin le portage d'opérations via la foncière.

4.2 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches figurant en annexe 3, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Les actions prévues sur les secteurs d'intervention concernent des objectifs devant obligatoirement être poursuivis par l'ORT : l'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; la production de logements attractifs et adaptés. L'OPAH RU initiée en juillet 2021 et faisant l'objet d'une fiche action spécifique (FA n°2) détaille ce point.

4.3 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe 4 de la convention. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors des comités de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.4 Les outils de l'Opération de Revitalisation de Territoire

La mise en œuvre de l'ORT permet de déployer une boite à outils facilitant la remobilisation du centre-ville et renforçant les arguments conduisant à réinvestir ces centralités. Dans ce panel de mesures, certaines pourront spécifiquement se voir appliquées sur le périmètre de Mayenne Communauté.

- Le dispositif « **Denormandie** » sera proposé aux investisseurs réalisant des travaux d'énergie dans les biens acquis.
- La defiscalisation « **Malraux** » en SPR pourrait également être sollicitée en Site Patrimonial Remarquable ; la commune de Lassay-les-Châteaux est dès à présent concernée.
- La **Vente d'Immeuble à Rénover** (VIR) et **le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière** (DIIF) pourront apporter une solution aux immeubles pour lesquels les solutions préalables (amiables et coercitives) n'ont pas pu aboutir. La liste des immeubles concernés et repérés à la date de la signature de la présente convention est donnée en annexe 2.
- **La constatation d'abandon manifeste des parties communes** faisant suite à des travaux obstruant l'accès commun à l'immeuble permet à la commune de lancer une procédure d'abandon manifeste. (CGCT art. L2243-1-1 du CCH)
- Les **biens sans maître** pour lesquels les taxes foncières font partie d'une succession ouverte depuis plus de 10 ans sans qu'aucun successible ne se soit présenté peuvent être acquis par la commune suivant la procédure ad hoc.
- Le **gel des demandes d'autorisation d'exploitation** commerciale en périphérie des ORT ordonné par le Préfet sur avis de l'EPCI/ commune concerné(e).
- La dispense d'avis de la CDAC pour les constructions destinés à une activité commerciale contenant une surface de vente comprise entre 300 m² et 1000m²

- Le **Droit de Préemption Renforcé** peut être instauré notamment dans le cas de cession de lots en copropriétés
- Le droit de préemption peut être mis en œuvre sur les baux commerciaux, les fonds de commerces et artisanaux et les terrains destinés à accueillir des surfaces de vente comprises entre 300m² et 1000m².
- Les **baux commerciaux** ne pourront porter que sur le local et être distinct du logement sauf exception mentionnées par la règlementation.
- **Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale** pour les activités commerciales (surface de vente supérieures à 1000m²) selon les critères retenus par la loi sans réinterprétation locale à la date de la signature de la présente convention.
- La **condamnation des accès** aux locaux indépendants du rdc commercial sera interdite.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des Territoires, le Cerema, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserves de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux assument pleinement leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les

partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage et à travailler à la réalisation des propositions mentionnées en tant que « fiches projet » au stade de la signature de la présente convention.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle). Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de

transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région des Pays de la Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme ainsi que pour les autres politiques dont elle partage la compétence.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région **et/ou d'une décision de la Présidente au titre de ses pouvoirs délégués relatifs aux fonds européens. »**

6.5. Engagements du Département de la Mayenne

Le Conseil Départemental en application de la convention de délégation de compétence du 29 avril 2019 assure la gestion des aides à la pierre et notamment les aides à l'amélioration des logements privés. Dans ce cadre, le département accompagnera, le cas échéant, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en fonction des difficultés rencontrées par le territoire.

Par ailleurs, en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, il apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Sollicitation des autres opérateurs

Pour certaines actions, les collectivités signataires feront appel aux opérateurs œuvrant en phase d'ingénierie et au stade opérationnel du territoire, tels que la SPL Laval Mayenne Aménagement, l'Etablissement Public Foncier du Département

et les bailleurs sociaux (Mayenne Habitat, Méduane et Podeliha).
Leur partenariat est indiqué dans les « fiches actions » et « fiches projets » concernées.

6.6.1. La SPL LMA

Mayenne Communauté a délibéré le 1er décembre 2022 pour rentrer au capital de la SPL LMA à hauteur de 100 000€. La collectivité possède désormais une voix délibérative au conseil d'administration et offre la possibilité aux collectivités de son territoire d'envisager plus facilement le portage d'opérations.

Les deux communes PVD pourront ainsi proposer à la SPL de travailler à la remise sur le marché de biens abandonnés. La commune de Mayenne a pour sa part déjà initié la démarche de partenariat et de repérage depuis janvier 2021 en proposant à la LMA une dizaine d'immeubles à étudier.

Les « fiches actions n° 10 et n°15 » sont concernées par cet accompagnement.

6.6.2. La SEM LMA

La Société d'Economie Mixte La Mayenne Aménagement a pour objectif de faciliter la réalisation d'opérations d'aménagements et de constructions en accompagnant les collectivités.

Depuis 2017, la SEM LMA accompagne la ville de Mayenne sur le projet de restructuration de l'ancien hôpital encadré par la rue Roullois et du boulevard Paul Lintier. La « friche » représente une surface d'environ 7 hectares qui constituera le potentiel de développement principal de la ville de demain.

La « fiche action n°9 » dédiée à la maîtrise foncière intègre ce partenariat.

6.6.3. Etablissement Public Foncier Local

L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Mayenne - Sarthe a pour mission d'accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs besoins fonciers : acquisition, ingénierie, négociation, préemption, etc.
L'EPFL se fixe comme objectifs de promouvoir activement la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs comme alternative aux opérations en extension urbaine en identifiant les projets, en aidant les communes, en accompagnant la négociation foncière ou encore en mettant en œuvre des études préalables.

Les communes signataires solliciteront cet acteur indispensable à l'action d'aménagement du territoire pour différents projets.

Lassay-les-Châteaux a initié ce partenariat pour une opération d'acquisition d'un terrain de 2,6 ha situé entre la rue d'Ambrières et la rue de Mayenne, au cœur du périmètre de l'agglomération. La convention de portage est en cours de finalisation.

Les « fiches actions n°9 et n°14 » prévoient de faire appel à l'EPLF.

6-6-4. Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux constituent un bras armé indispensable aux collectivités de la construction d'immeubles à vocation principale d'habitat et au recyclage d'ilots dégradés.

Les 3 bailleurs sociaux Mayenne Habitat, Méduane et Podeliha ont été régulièrement sollicités pour améliorer le parc existant et dans le cadre de la revitalisation, pour proposer des opérations de construction intégrant la dimension de recyclage foncier.

Mayenne Habitat, principal bailleur présent sur l'intercommunalité poursuit sur sa politique de construction de logements en partenariat avec les communes et le département, délégataire des aides à la pierre.
Sur la commune de Mayenne, plusieurs projets structurants sont à l'étude ou en cours de construction :

- La production de 51 logements au cœur du faubourg Saint-Martin, proposant sur une ancienne friche industrielle, une totale mixité tant générationnelle que sociale ;
- La conduite d'opérations d'envergure de renouvellement urbain sur les quartiers du Pommier, de Brossolette, de l'Angellerie/Guttenberg ;
- La production d'une offre nouvelle de 17 logements plus facilement modulables et intégrée à la vie de quartier du secteur de Grinhard.

Une première discussion a eu lieu avec les opérateurs Mayenne Habitat et Podeliha pour agir aux côtés des collectivités

PVD sur la question du recyclage d'ilots dégradés.

Les « fiches actions n°11 et « fiches projets n°8 » évoquent ces partenariats.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les élus des deux communes PVD mettent un point d'honneur à recueillie l'avis des citoyens, construire avec ceux qui habitent et font vivre le territoire.
Concrètement, la mobilisation des citoyens prend plusieurs formes :

- Rencontres régulières de façon plus ou moins formalisées (entretiens personnels, rencontres au marché, rencontres avec les associations...) ;
- Sollicitations sur des projets structurants via des questionnaires, enquêtes, réunions publiques ;
- Concertation avec des citoyens ambassadeurs sur la question de la redynamisation et de la valorisation du territoire.

La concertation et la mobilisation des citoyens sont au cœur des politiques développées par les deux communes,
Les deux « fiches actions » n°16 et n°4 détaillent les projets à conduire dans le cadre de la convention.

Une action de concertation des citoyens a eu lieu sur la commune de Mayenne au cours de l'année 2022 et a pu bénéficier du **soutien financier de la Banque des territoires via les crédits délégués au Département**.
Les ambassadeurs-citoyens ayant travaillé sur ce projet se sont réunis plusieurs fois et leur travail a permis d'aboutir à la remise de 48 propositions aux élus de Mayenne. Des actions et projets développés dans l'ORT sont directement issus de ces propositions concrètes, tels que la renaturation de la ville, le travail sur le stationnement...

Par ailleurs, d'autres acteurs privés participent au projet de redynamisation du territoire et à améliorer l'attractivité.

- Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Un travail en étroite collaboration avec les équipes de la cellule économique de Mayenne Communauté (la SERE), les chambres consulaires (CCI, CMA) et les représentants des sociétés (UCAVM, Initiative Mayenne, Entreprendre en Mayenne...) existe au quotidien.
Mayenne Communauté a également choisi de renforcer cette dynamique au cours de l'année 2022 en recrutant un agent dédié à l'accueil des nouveaux employés et à la mise en place du programme « Territoire Zéro chômeur ». Cette prestation d'accueil des nouveaux arrivants permet de valoriser le bien-vivre du territoire et de faciliter le recrutement en proposant de jouer un rôle d'entremetteur pour trouver un logement et répondre aux diverses demandes des personnes répondant aux annonces d'emplois. Un kit d'accueil a également été mis en place.

- Les professionnels de l'immobilier seront aussi sollicités et concertés pour participer à la mise en place d'un observatoire des friches et des logements vétustes, dégradés et indignes.

Ce partenariat entre dans le cadre de la politique intégrée au Programme Local de l'Habitat contractualisé sur la période 2018-2023. Si l'observatoire était déjà un objectif du PLH, sa formalisation via un outil dédié n'a pas vraiment pris corps à ce jour. Il existe une connaissance du marché, des logements dégradés et vétustes suivie de façon informelle mais également clairement identifiée dans la convention d'OPAH RU, une des actions fortes de l'ORT.

Les « fiches actions n° 10 et n°15 » font état de ces partenariats.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Un récapitulatif des demandes de financement en cours figure en annexe 5.
Dans le détail, chaque fiche action et fiche projet précise lorsqu'au moment de la signature de la convention, ceux-ci sont connus, les montants et financeurs sollicités.
Au fur et à mesure de l'avancement des projets, les fiches seront actualisées et transmises aux partenaires concernées permettant ainsi de suivre dans un document unique, les actions menées répondant aux objectifs de l'ORT.
De même, si une action nouvelle venait compléter l'ORT, le détail des financements et partenariat serait également retranscrit dans une fiche récapitulative partagée aux institutions, services et opérateurs concernés.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

7.1. Le comité technique

Cette instance constitue la chambre de construction et de déroulement des actions et projets énumérés dans l'ORT. Le comité sera piloté par le chef de projet PVD qui aura la charge de contrôler l'avancée des actions et de rendre compte au comité de projet et au comité de pilotage.

Assistera à ces comités techniques, toute personne faisant partie de la collectivité, partenaire, prestataire ou issue de la société civile qui pourra apporter son expertise à la construction des projets.

Constituant le maillage opérationnel au quotidien de l'ensemble des actions portées par l'ORT, il n'est pas fixé de fréquence minimale de réunions.

7.2. Le comité de projet

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité de pilotage interne

Constitué des équipes de direction et des élus référents porteurs de l'ORT. Il se réunira à minima une fois par trimestre pour faire état de l'avancement des projets et des éventuelles modifications/contraintes à intégrer aux actions planifiées.
Il sera aussi l'occasion de valider le passage d'une fiche projet à l'état de fiche action en entérinant son plan de

financement et son calendrier.

Ce comité se réunira simultanément à celui retenu dans le cadre du CRTE pour les dossiers en commun.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Sont proposés dans cette partie de grands indicateurs, répondant aux 4 orientations du programme.
Dans les fiches actions et également dans les fiches projets sont détaillés des indicateurs plus précis permettant d'analyser l'efficacité de la mesure réalisée.

Ces indicateurs pourront être recensés une fois les actions réalisées. L'annexe 1 précisant le calendrier prévisionnel de chaque action permet de résumer dans un tableau synthétique leur durée de réalisation.

- **Orientation 1 : Répondre à la demande de logements actuelle et à venir**

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements réhabilités	Résultat de l'OPAH RU sur la période 2022 + nombre de logements accompagnés par Ma Prime Rénov sur la même période	
Consommation énergétique des logements	Nombre de MWH/hab recensés dans le diagnostic du PCAET	
Nombre de demande locative	Nombre de demandes recensées en 2022 dans les fichiers issus de la demande sociale	

Orientation 2 : développer des centralités attractives et apaisées, véritables lieux de vie

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'équipements culturels	Nombres recensés en 2022	
Recours au partage des voies	Nombre de voies partagées aux usagers en 2022	

Orientation 3 : Proposer des mobilités pour tous : construire un maillage adapté à tous les usages

Indicateur	Référence	Objectif
Aménagement des espaces publics partagés	Nombre d'études en 2022	
	Nombre de projets réalisés en 2022	
Nombre de km de voies cyclables	Km de voies référencées en 2021	

Orientation 4 : Faciliter le développement économique, renforcer l'attractivité commerciale et touristique

Indicateur	Référence	Objectif
Fréquentation des touristes	Nombre de touristes sur l'année 2022	
Capacité d'accueil en petite enfance	Nombre de structures connues en 2020	
Fréquentation des commerces	Chiffre d'affaires sur l'année 2022	

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme PVD est effective à la date de signature du présent contrat et durera jusqu'à mars 2026.
Les effets de l'Opération de Revitalisation de Territoire démarrent au lendemain de la publication de la délibération intercommunale prise par Mayenne Communauté actant la présente convention et ses annexes.
Pour faire coïncider les effets de l'OPAH RU à ceux l'ORT, la date de fin de la présente convention est fixée au 30 juin 2026.
Pour autant, le programme territorial de chaque entité décisionnaire indiqué dans la convention peut proposer un calendrier qui dépasse le cadre conventionnel.
Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs. Les actions peuvent être amendées d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente présent convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nantes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu

tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nantes.

Signé à Lassay-les-Châteaux, le 19 avril 2023

Pour le Président de Mayenne Communauté	Le Maire de Lassay-les-Châteaux
Antoine VALPRÉMIT Vice-Président	Jean RAILLARD
Le Maire de Mayenne	**La Préfète de Département de la Mayenne**
Jean-Pierre LE SCORNET	Marie-Aimée GASPARI

Le Président du Conseil Départemental	La Présidente de la Région des Pays de la Loire
Olivier RICHEFOU	Christelle MORANCAIS

Petites villes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et rétro planning

Orientation	Enjeu	Actions	Maîtrise	Fiche action /fiche Projet	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
					sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2
AXE n°1 : Répondre à la demande de logements actuelle et à venir	Repérer au long cours les besoins et la réalité du marché	Tenir un observatoire du logement, repérer les friches, dents creuses et opportunités et actualiser la donnée	MC	FA1																
		Repérer et maîtriser le foncier pour réutiliser les espaces urbanisés	Lassay et Mayenne	FA9 Mayenne FA14 Lassay																
	Proposer une densification de l'habitat en zone urbanisée	Repérer et Investir sur le recyclage des immeubles abandonnés	Lassay et Mayenne	FA10 Mayenne FA15 Lassay																
		Opérer le renouvellement urbain des quartiers	Mayenne	FA11																
	Accompagner les propriétaires privés dans la rénovation et l'adaptation de leur(s) logement(s) et les investisseurs dans leurs projets	Mise en place et accompagnement de l'OPAH RU	MC	FA2																
		Accompagner les investisseurs en répondant au besoin	Mayenne	pas de fiche dédiée, rôle Chef de Projet PVD																
	Créer une offre nouvelle de logements pour publics spécifiques	Construire des logements pour personnes âgées dans des espaces conviviaux	Lassay et Mayenne	FA11 Mayenne FA14 Lassay																
		Proposer des logements aux alternants, aux parents solos, aux jeunes couples	MC	FA3																

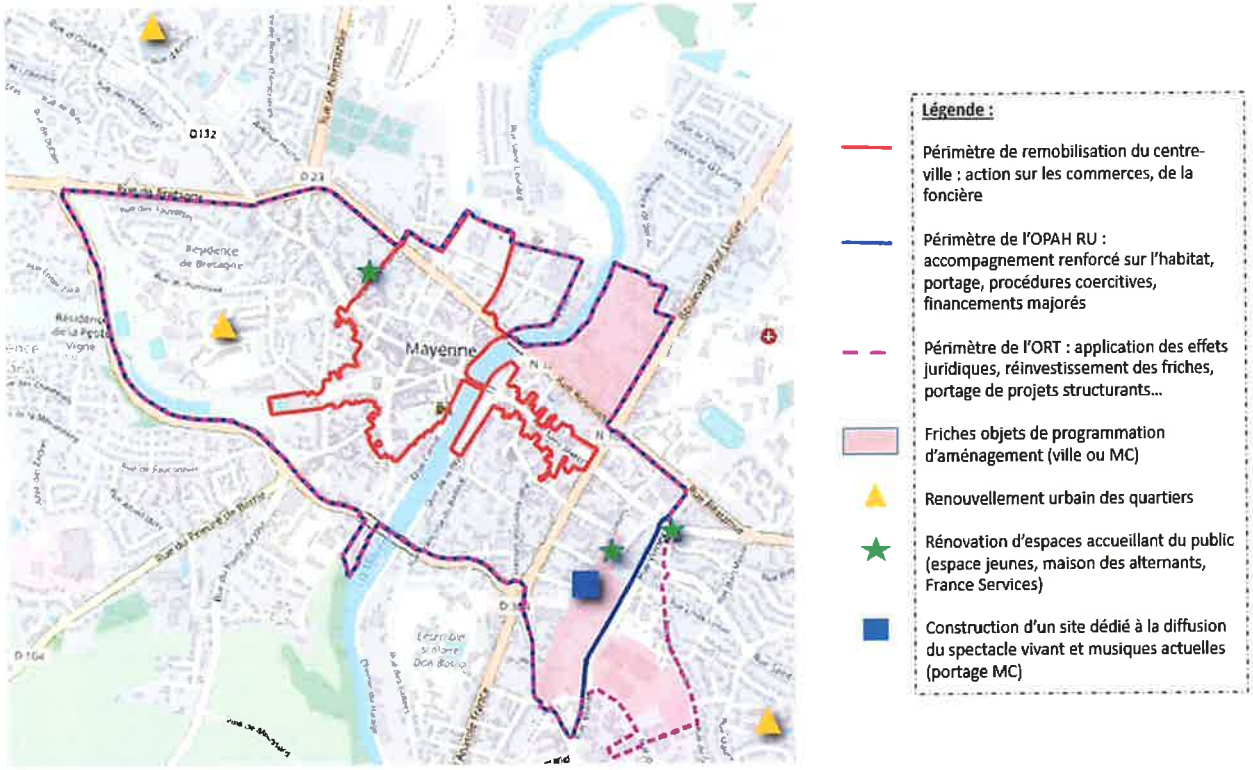
Orientation	Enjeu	Actions	Maîtrise	Fiche action /fiche Projet	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
					sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2
AXE n°2 : Développer des centralités attractives et apaisées, véritables lieux de vie	Construire la ville avec les habitants	Mobilisation des citoyens pour un travail de co-construction	Lassay et Mayenne	Pas de FA pour Mayenne (déjà réalisé) FA16 pour Lassay			■	■	■	■		■		■						
		Communiquer sur le projet de revitalisation	MC	FA4				■												
	Accompagner l'embellissement et la renaturation des centres-villes	Accompagnement financier - opération façade	Mayenne / Lassay	FA2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					
		Réétudier les circulations en ville et réinterroger les usages	Mayenne	FA12		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					
	Requalification des rues commerçantes	Travaux de rénovation du centre-ville : rue Sergent Louvrier/ rue du 130RI , travaux place Clémenceau / A. Briand	Mayenne	FP5												■	■			
		Questionner le dimensionnement des commerces, de la zone de chalandise	Lassay	FP8									■							
		Etude urbaine autour de l'aménagement des espaces périphériques du centre-ville	Lassay	FA17				■	■											
	Garantir des services de qualité et une offre de services de proximité	Proposer un lieu d'accueil mutualisé pour les permanences France Services, France Renov' et autres services	Lassay	FA18	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
		Rénover l'hôtel de ville de de communauté pour accueillir un lieu unique réunissant l'accueil des permanences (France Services et autres...)	Mayenne	FP6				■	■	■	■	■	■	■	■					
		Accueillir les jeunes dans les temps inter scolaires (Rénovation de la gare)	MC	FA5						■	■									
		construction du pôle culturel et jeunesse de Lassay	MC	FA6					■	■	■	■								
		Etude et conception d'une salle de spectacles vivants / musiques actuelles	MC	FA7					■	■	■	■	■	■	■					
		Constitution de la DSP et du réseau de chaleur	Mayenne	FA13					■	■	■	■								
		Développer un Tiers lieux réunissant plusieurs services	Lassay	FP11					■	■	■	■	■							
		Proposer un service de cantine scolaire pour les maternelles et primaires	Lassay	FP12					■	■	■	■	■							
AXE n°3 : Proposer des mobilités pour tous : la construction d'un maillage adapté à tous les usages	Faciliter les mobilités douces et collectives	Se doter d'un schéma directeur des déplacements durables, maintenir et développer l'offre de services des transports en commun	MC	FP1				■	■	■	■									
	Développer le maillage des voies douces	site Roullois : établir la connexion entre le centre-ville et le site des Châteliers/piscine	Mayenne	intégré dans FA9													■	■		
		Site Scierie : établir la connexion entre le centre ville et l'espace culturel/ collège Victor Hugo	Lassay	intégré dans FA14				■	■	■	■	■								
	Réinterroger la circulation automobiles et poids lourds	Réétudier les circulations en ville et réinterroger les usages	Mayenne	FA12				■	■	■	■	■								
		aménagement de la rue de couterne pour relier l'espace du château au centre-ville de façon apaisée	Lassay	intégré à la FA17				■	■	■										

Orientation	Enjeu	Actions	Maîtrise d'ouvrage	Fiche action /fiche Projet	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
					sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2	sem 1	sem 2
AXE n°4 : Faciliter le développement économique et renforcer l'attractivité commerciale et touristique	Offrir des logements adaptés aux attentes des nouveaux arrivants	Proposer une offre de logements pour les alternants	MC	FA3																
		Proposer des logements locatifs aux nouveaux ménages s'installant sur le territoire	MC	FA2, FA11, FA9 et FA14																
		Développer l'offre d'accueil de la petite enfance notamment en lien avec les entreprises proposant des horaires	MC	FP2																
	Maintenir et renforcer une offre commerciale de qualité	Mettre à disposition des locaux de boutiques à l'essai	MC	FA8																
	Repérer et anticiper les besoins sur l'activité commerciale de centre-ville	Repérer les friches, dents creuses et opportunités	MC	FA1																
		Recours à une foncière pour remettre sur le marché des immeubles laissés vacants depuis longtemps	Mayenne	intégré à la FA10																
		Questionner la mise en place du droit de préemption commercial et la taxe sur les locaux commerciaux vacants	Portage MC pour les communes PVD	FP3																
	Valoriser et développer le tourisme sur le territoire	Rénovation de l'office de tourisme	MC	pas de fiche, projet déjà lancé																
		Développer une offre commerçante autour de l'artisanat d'Art	Lassay	FP9																
		Développer l'activité d'hébergement touristiques pour les véhicules et les cyclotouristes	Lassay	FP10																
		Etudier l'implantation de la vélofrancette et développer les voies cyclables	Mayenne	cf. FP7																
	Faire connaitre le territoire et développer un lieu d'accueil largement reconnu	Reconstruction du hall des expositions	MC	FP4																

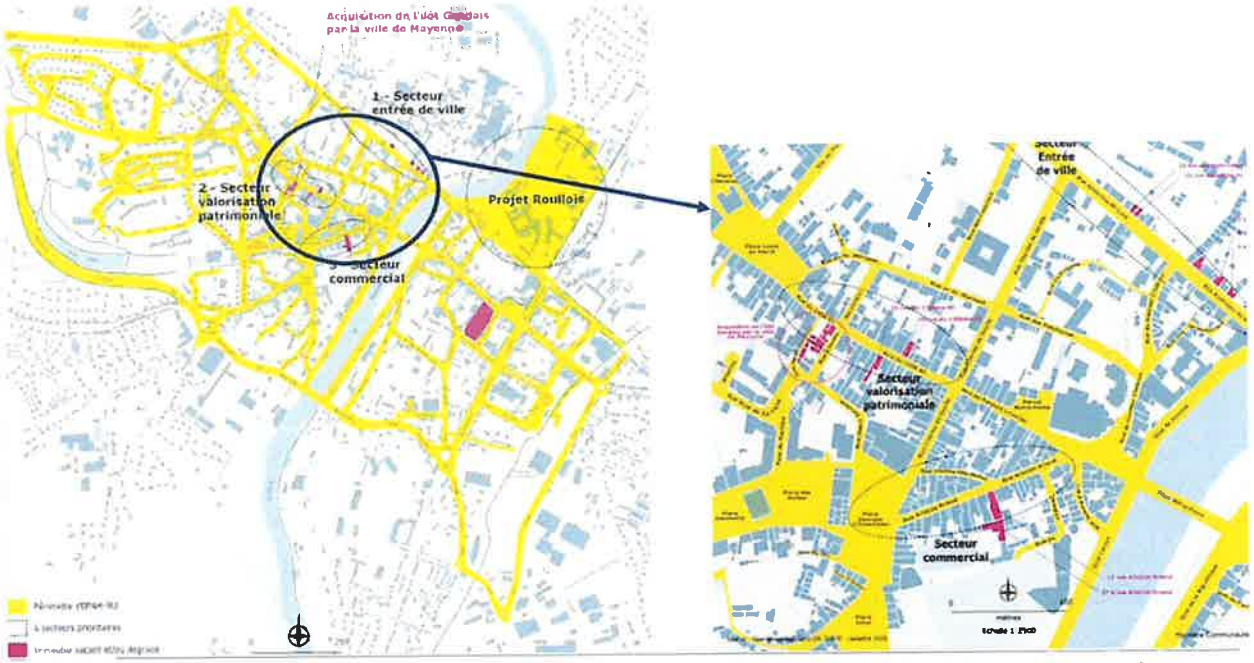
Annexe 2 – périmètres de l'ORT

Annexe 2.1 périmètres de Mayenne

- **Actions fortes et périmètres :**



- **Focus sur les repérages d'habitat dégradé et actions de remobilisation prévues par l'OPAH RU :**



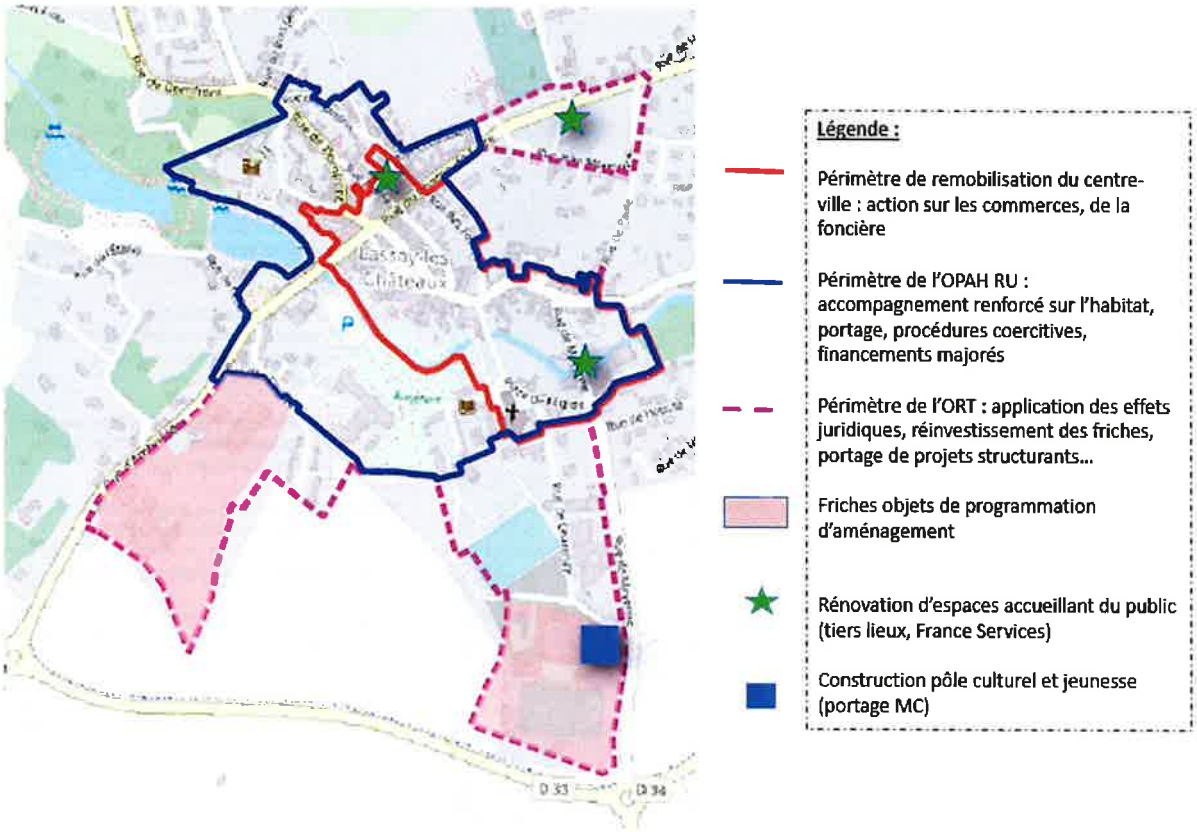
Les immeubles ainsi repérés pourront faire l'objet d'un montage en Vente d'Immeuble à Rénover si les solutions par l'amiable n'aboutissent pas.

Le détail est précisé dans la convention d'OPAH RU signée le 1er juillet 2021.

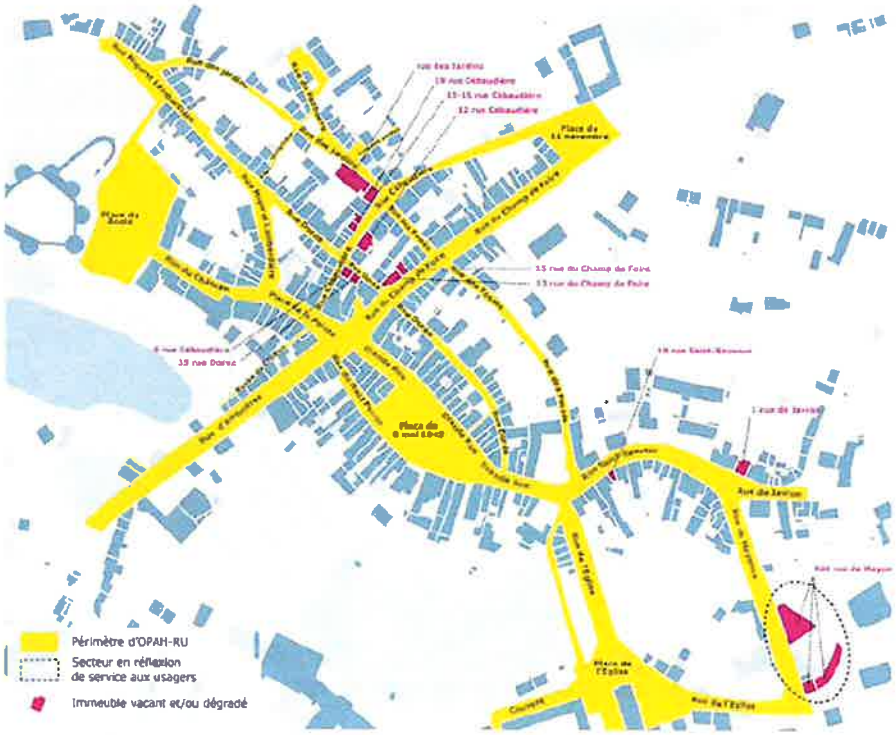
Toute modification de l'OPAH RU sera réintégrée dans l'ORT.

Annexe 2.2 : Périmètre de Lassay-les-Châteaux

- **Actions fortes et périmètres :**



- **Focus sur les repérages d'habitat dégradé et actions de remobilisation prévues par l'OPAH RU :**



Les immeubles ainsi repérés pourront faire l'objet d'un montage en Vente d'Immeuble à Rénover si les solutions par l'amiable n'aboutissent pas.

Le détail est précisé dans la convention d'OPAH RU signée le 1er juillet 2021.

Toute modification de l'OPAH RU sera réintégrée dans l'ORT.

Annexe 3 – les fiches actions de l'ORT

Annexe 3.1 Fiches actions portées par Mayenne Communauté

Programme Petites Villes de Demain

FICHE ACTION - Tenir un observatoire de l'habitat et du foncier mobilisable — Fiche n° 1

Service concerné / référent : Habitat / SIG — **Direction référente : DAME**

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1 — **Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC**

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)

La mise en place de l'observatoire de l'Habitat est un préalable indispensable à toute politique du logement. Le repérage passe aussi par une veille qui permettra de compléter l'observatoire mais également de mettre en place une stratégie foncière en mobilisant les opérateurs concernés.
Cet observatoire est double, il concernera certes l'habitat mais le repérage des opportunités foncières permettra aussi d'anticiper les besoins et la stratégie de développement économique du territoire.

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement		40 000 €		250 €		250 €		250 €		250 €		250 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)

Contrats liés : PLH,convention d'ORT

Action coordonnée à la création de l'observatoire des friches commerciales (immeubles à double vocation et opportunité foncière) et l'action de l'accueil des nouveaux employés du territoire

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)

L'observatoire vise à repérer et tenir à jour la donnée concernant :
- les logements loués
- les logements vendus
- les opportunités foncières (à vocation habitat, industrielle ou d'activité commerciale ou de service)

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)

Dépenses:
Actualisation de la donnée : 1 semestre sur 2 par les chantiers "Argents de Poche" : 1 250€
Création de l'outil consolidé : 40 000€

Recettes :
Financement d'un observatoire : Banque des Territoires?
Repérage Friches : Fonds Vert

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

La Région (observatoire Siclop), Conseil Départemental de la Mayenne/ ADIL obsevatoire départemental de l'habitat, la Banque des Territoires

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)

L'observatoire est initié en septembre 2022 par la compilation de donnée sur la ville de Mayenne, il sera développé à l'échelle de Mayenne Communauté à compter du 2ème semestre 2023 en concordance avec les besoins du PLH.

				actualisation de la		actualisation de la		actualisation de la		actualisation de la		
					création d'un outil consolid							

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : actualisation de la donnée	2, Maîtrise d'ouvrage privée : NON	3. Partenariat public/privé et DSP : création de l'outil

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)

La création de l'outil rentre dans une commande plus large de l'évaluation et renouvellement du PLH. Une consultation MAPA sera passée pour réaliser ce travail

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Valider le cahier des charges du renouvellement du PLH 2024- 2029

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de données collectées	nombre d'actualisation de la donnée	

13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Préalables réglementaires :
- validation de la consultation pour le renouvellement du PLH
- recrutement de main d'œuvre des chantiers "argents de poche" sur les périodes scolaires.
- conventionnement avec l'ADIL pour l'obtention de bases de données

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Mise en place de l'OPAH Renouvellement Urbain	Fiche n° 2
Service concerné / référent : Habitat	Direction référente : DAME	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)

L'OPAH de Renouvellement Urbain permet de répondre à plusieurs enjeux en lien avec le programme PVD : accompagner la rénovation énergétique et le maintien à domicile des habitants du territoire, réduire la vacance structurelle et remettre sur le marché des logements vétustes et lutter contre l'habitat indigne.
Les deux périmètres de Renouvellement Urbain se situent sur les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux, communes PVD, les centralités à conforter et à renforcer pour l'équilibre du territoire intercommunal.
La convention d'OPAH RU a pris effet le 1er juillet 2021, par cette fiche action, elle devient de fait annexée à l'ORT et toute modification de la convention d'OPAH RU s'impose à l'ORT.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement (suivi animation)		58 275 €	116 500 €		116 500 €		116 500 €		116 500 €		58 275 €	
Fonctionnement (étude de					25 000 €							
Investissement	69 750 €	69 750 €	139 500 €		139 500 €		139 500 €		139 500 €		69 750 €	

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)

Contrats liés : CRTE, PLH, PCAET, convention d'ORT

Action coordonnée à la Plateforme Territoiriale de Rénovation Energétique du Nord Mayenne
Action coordonnée aux FA communales n° 9 et n°14 sur le recyclage foncier

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)

Rénover l'habitat dégradé et abandonné des centres-villes de ces deux polarités de l'intercommunalité offira une image positive facilitant l'appropriation du territoire à l'ensemble des usagers du bassin de vie (résidents, chalands, travailleurs, touristes,...)
Ces actions conduiront de fait à améliorer le confort des habitations (objectif du PLH), réduire l'empreinte carbone et énergétique (PLH et PCAET), réinvestir les centres villes et redorer leur image par la rénovation /suppression des immeubles très dégradés (PVD)

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)

Dépenses:	Recettes :
Ingénierie du programme : 700 000€ TTC Subventions aux particuliers : 700 000€ Investissement dans l'habitat très dégradé - cf fiche ad hoc : Portage : 40 000€ Ingénierie : 40 000€ (faisabilité) + 20 000€ (opportunité/large échelle)	Ingénierie du programme : financement Anah à 80% du montant TTC Subventions : pas de recettes attendues Investissement dans l'habitat très dégradé : Portage : pas de recettes attendues Ingénierie / études de faisabilité (50% de la dépense) : 20 000€

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

ANAH crédits aides à la pierre (CD), ANAH enveloppes non déléguées (DDT), Conseil Départemental de la Mayenne (EPFL) Banque des Territoires (portage opération privée), Foncière LMA (portage d'immeuble à réhabiliter, VIR, DIIF)

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)

L'opération a démarré au 1er juillet 2021 et s'achèvera au 30 juin 2026

durée de l'OPAH RU - aides aux particuliers

repérage, études, portage des immeubles dégradés

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : montage de l'OPAH RU et acquisitions
2. Privée : rénovation des logements privés
3. Partenariat public/privé et DSP : portage d'opération/rénovation

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)

Marché pour le programme d'OPAH RU avec le prestataire en charges de l'accompagnement des particuliers
Intégration au capital de la foncière LMA
Convention de financement pour le portage de l'EPFL

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Vers le publics spécifique des bailleurs : réévaluer les montants de loyers plafonds
Vers le public spécifique des copropriétés : anticiper le temps de montage par de la médiation, accompagnement en assemblée des copropriétaires
vers le portage d'immeubles très dégradés :accompagnement en ingéneirie et pour les travaux par des opérateurs experts de ces actions

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de logements privés réhabilités | nombre d'immeubles en portage | nombre de logements remis sur le marché

13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Préalables réglementaires :
- validation de l'OPAH RU par le Conseil Départemental
- validation d'opération THIRORI /RHI par la DDT
- délibérations communales et avis intercommunal pour le portage d'opération

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Création d'une maison des alternants	Fiche n° 3
Service concerné / référent : service éco en lien avec cha	Direction référente : SERE	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1 et Axe 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	La maison des alternants permettra d'héberger des travailleurs en contrat d'alternance recrutés sur le territoire de Mayenne Communauté. La création de ce site répond à un fort besoin de trouver des logements adaptés à des situations d'emploi particulières, donnant difficilement accès à l'offre de logements classiques. Mayenne Communauté a acheté un immeuble qui doit faire l'objet d'une recomposition et d'une rénovation globale.											
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**
Investissement	445 500 €											
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	Contrats liés : CRTE, PLH, convention d'ORT Action coordonnée à la création de l'observatoire de l'habitat et à la mission d'attractivité du territoire, partenariat avec l'ADLJ à l'étude											
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	La maison des alternants située à Mayenne, permettra aux entreprises du territoire de faciliter le recrutement en proposant cette offre de logements adaptée. Le projet renforcera l'attractivité économique du territoire et également, facilitera l'implantation de nouveaux habitants.											
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses travaux : 445 500€						Recettes : FNADT : 300 000€					
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Conseil Départemental de la Mayenne/ ADIL et ADLJ, la Banque des Territoires, l'Etat											
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)	Les travaux auront lieu au 1er semestre 2023. La mise en service du site est prévue au 2ème semestre 2023											
	2023		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	Travuax	mise à dispositi on										
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*											
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	**Faciliter le recrutement sur le territoire**		**Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises**		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		**Proposer des logements pour les nouveaux résidents**		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande	
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		**Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier**		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie	
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		**Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir**	
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		**Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, altemants...)**		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD	
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	**Accompagner le rayonnement supra communal**		Partager les expertises et développer les collaborations		**Optimiser les moyens et achats**		**Développer les actions à portée extra communales**		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours			
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2, Maîtrise d'ouvrage privée : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON			
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)	appel d'offre											
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Obtenir des financements pour réduire le reste à charge Créer les partenariats avec le réseau des entrerpises et des écoles pour faire connaître le site											
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre depersonnes hébergées				nombre de communication établie				reconnaissance du projet dans les réseaux			
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Préalables réglementaires : - autorisation de travaux à obtenir											

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - communication sur le programme PVD	Fiche n° 4
Service concerné / référent chargée projet PVD, service Eco, service communication	Direction référente : Communication	
Orientation stratégique de l'ORT : AXE 1, 2, 3 et 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Au-delà de la concertation prévue dans chacune des communes PVD, l'intercommunalité souhaite communiquer autour des projets composant l'ORT. Mayennne Communauté s'engage à aborder régulièrement l'avancement du programme et à solliciter l'avis des habitants. Egalement, afin de mieux trouver les leviers d'actions pour améliorer l'image du territoire, un recensement a pu être effectué pour objectiver le ressenti que portent les habitants et les personnes extérieures sur l'intercommunalité.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement		7 000 €										
Investissement		500 €										

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention d'ORT , CRTE Action coordonnée aux FA de concertation réalisées sur les deux communes.
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Reliée aux actions de concertation effectuées auprès des habitants de l'intercommunalité, l'action de communication permet de mettre l'accent sur la connexion et la complémentarité qu'il existe entre les deux pôles structurants pour les habitants de Mayenne Communauté. Un travail de valorisation des points forts du territoire permettra de sortir d'une image assez éloignée de la réalité et aura pour conséquence de mettre en lumière le secteur et d'attirer des publics (habitants, activités, touristes)
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: prestation vidéo de présentation de PVD : max 7000€ supports de communication : 500€ Recettes : Banque des Territoires enveloppe déléguée au CD
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	Banque des Territoires, Etat, CD de la Mayenne, Région Pays de la Loire / tourisme, économie

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL												
communication de lancement		communication anniversaire avec action phare		communication anniversaire avec action phare		communication anniversaire avec action phare		communication anniversaire avec action phare			communication bilan	

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	**Faciliter le recrutement sur le territoire**	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	**Valoriser le commerce de proximité et la production locale**	**Développer le tourisme**	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	**Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale**	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	**Construire avec les habitants**	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	**Accompagner le rayonnement supra communal**	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	**Développer les actions à portée extra communales**	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique :	2. acteur privé : prestataire animation	3. Partenariat public/privé et DSP NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	La création de l'outil rentre dans une commande plus large de l'évaluation et renouvellement du PLH. Une consultation MAPA sera passée pour réaliser ce travail		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Validation par les élus du budget communication pour PVD		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	nombre de manifestation/animation/consultation réalisées	nombre de participants/ personnes consultées	retour qualitatif de l'animation
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	SO		

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Création d'un espace jeunes à l'ancienne gare	Fiche n° 5

Service concerné / référent : service jeunesse en lien avec chargée d | **Direction référente : DEJ**

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2 , Axe 4 | **Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC**

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Mayenne Communauté propose aux adolescents du territoire des activités pendant les périodes de vacances. Dans le cadre du développement de sa politique jeunesse, la communauté de commune a la volonté de créer un lieu d'accueil pérenne et ouvert quotidiennement aux adolescents et aux jeunes, à la fois de manière informelle et autour d'ateliers ou d'activités encadrées.
Le bâtiment de la gare qui n'avait plus d'affectation incarnera ce nouveau lieu. Sa facilité de réhabilitation, sa situation géographique en fait le lieu idéal pour développer cet accueil.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Investissement		1 150 000 €										

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

Contrats liés : CRTE, convention d'ORT, convention territoriale globale avec la CAF

Action coordonnée à convention territoriale globale avec la CAF

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

"L'espace jeunes" répond à un fort besoin du territoire intercommunal de se doter d'une capacité d'accueil. La commune de Lassay-les-Châteaux proposera également un site d'accueil dans le prochain pôle culturel qui sera également un lieu dédiée à la jeunesse.
Avec ces deux équipements, Mayenne Communauté proposera une couverture globale aux collégiens et lycéens hébergés par l'intercommunalité.
La création de ce nouvel espace s'inscrit dans une politique bien plus globale de coordination avec les actions culturelles en offrant en proximité immédiate, une médiathèque, ludothèque et conservatoire de musique, des ateliers musiques actuelles réunis au sein du « Grand Nord ».

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses travaux : 1 150 000€

Recettes espérées :
DETR : 240 000€
DSIL : 200 000€
Région : 65 000€ (acquisition équipements)

Recettes actées :
CAF : 280 000€ et 30 000€ (acquisition)
CD AMI Bas Carbone : 100 000€

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

La CAF, la Région, le Conseil Départemental, l'Etat

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les travaux de désamiantage sont prévu en juillet 2023, s'en suivront les travaux de réhabilitatio. Le chantier devrait prendre fin en juillet 2024 et l'ouverture du site est attendu pour septembre 2024.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
travaux					

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI | 2, Maîtrise d'ouvrage privée : NON | 3. Partenariat public/privé et DSP : NON

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE

MAPA lots travaux
MAPA Maîtrise d'oeuvre complète

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

RAS

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de jeunes accueilis | retour satisfaction des utilisateurs | reconnaissance du projet dans les réseaux

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Préalables réglementaires :
- autorisation de travaux à obtenir

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - création d'un pôle culturel et jeunesse à Lassay	Fiche n° 6
Service concerné / référent : chargée projet PVD / directrice action culturelle	Direction référente : DAC	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Dans un objectif d'équité territoriale, Mayenne Communauté a souhaité la construction d'un bâtiment regroupant ces 3 entités et rayonnant sur le bassin de vie du Horps-Lassay. En cohérence avec l'axe fort d'éducation artistique et culturelle de la politique culturelle intercommunale ainsi que le projet municipal de création d'une nouvelle place de vie intergénérationnelle sur la commune, le choix du site s'est orienté sur un terrain à 500 m², proche du collège, des équipement sportifs, de la piscine et de la salle multi-fonctions.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM 2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Investissement	5 852 137€ HT												
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention d'ORT, CRTE En lien avec les fiches actions "Espace jeunes", "Salle diffusion spectacle vivant et musiques actuelles"												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Le pôle répond à un besoin fort du territoire de compléter son offre culturelle sur le nord de l'intercommunalité. Les moyens humains seront mutualisés et l'offre sera à destination des publics de l'intercommunalité.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: 5 852 137€ HT comprend la construction, les études et Maîtrise d'œuvre et les équipements et aménagements						Recettes attendues : DETR : 240 000€ DSIL : 700 000€ Etat DGD Bibliothèque : 1 000 000€ LEADER : 60 000€ ADEME : 24 500€ Conseil Régional : 500 000€ Conseil Départemental : 500 000€ Conseil Départental (contrat de territoire) : 500 000€ CD AMI Bas Carbone : 170 000€ CAF 480 000€						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	L'Etat, la Région, la DRAC, la CAF, Conseil Départemental, L'Europe, l'ADEME												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	Travaux et aménagement				Mise en service								
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale privée		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2. acteur privé : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	appel d'offre												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Sans objet : projet acté												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nb d'utilisateurs du site				taux de satisfaction des utilisateurs				reconnaissance du site dans les réseaux de communication				
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)													

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - création d'un lieu de diffusion dédié au spectacle vivant et aux musiques actuelles	Fiche n° 7
Service concerné / référent : chargée projet PVD / directrice action culturelle	Direction référente : DAC	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Mayenne Communauté ne dispose pas sur son territoire d'une salle de spectacles ni d'une salle de concerts de musiques actuelles dédiée : les salles utilisées sont des salles des fêtes communales, la salle polyvalente à Mayenne, le petit Théâtre municipal. Ces salles sont mises à disposition de l'ensemble des associations. Pour répondre à un besoin grandissant, l'intercommunalité a choisi de se doter d'une salle multifonctions qui permettra de mutualiser plusieurs usages et notamment l'accueil dédié aux spectacles vivants et une scène de musiques actuelles.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Investissement	Validation du projet	Etudes de calibrage et programmation : enveloppe à définir			Travaux : enveloppe à définir			Mise en service					
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention d'ORT, CRTE En lien avec les fiches actions "Espace jeunes", "Pôle culturel", en lien fort avec l'activité associative du territoire												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	La création d'une salle mutlifonctions dédiée en partie au spectacle vivant et aux musiques actuelles répond à un besoin fort du territoire de compléter son offre culturelle et d'être en mesure de répondre aux sollicitations des professionnels du spectacle résidents sur le territoire. Ce lieu apportera une reconnaissance des savoirs faire, permettra de développer les partenariats et de valoriser les activités artistiques. Les moyens humains seront mutualisés et l'offre sera à destination des publics de l'intercommunalité et du bassin de vie.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: en cours de chiffrage comprendront la construction, les études et Maîtrise d'œuvre et les équipements et aménagements Phase actuelle : les études de calibrage						Recettes pressenties : . DSIL . DETR . DRAC Pays de la Loire . CTR Région . Département (Contrat de territoire) . Fonds européens Banque des Territoires (prêt?)						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	L'Etat, la Région, la DRAC, Conseil Départemental, L'Europe, l'ADEME, Banque des Territoire												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	Validation du projet	Etudes de calibrage et programmation			Travaux			Mise en service					
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale privée		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2. acteur privé : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	appel d'offre												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Calendrier, coût à faire valider Etudier la faisabilité technique et le besoin capacitaire												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nb d'utilisateurs du site				taux de satisfaction des utilisateurs				reconnaissance du site dans les réseaux de communication				
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Autorisation d'urbanisme												

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Accompagnement de boutiques à l'essai et mise en place d'un schéma de développement commercial	Fiche n° 8

Service concerné / référent : manageur de commerce en lien avec chargée de projet PVD — **Direction référente : SERE**

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 4 — **Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC**

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Mayenne Communauté propose aux nouveaux commerçants souhaitant expérimenter leur activité, d'accompagner leur installation. Les services de la SERE les oriente vers des cellules commerciales disponibles. La manageur de commerce suit leur projet et les aide à lancer leur activité et à aller chercher les aides financières de Mayenne Communauté pour diminuer le loyer et financer quelques aménagements dans la boutique.
Ce dispositif constitue un premier pas vers la mise en place d'une stratégie commerciale à l'échelle de l'intercommunalité. La rédaction d'un schéma de développement commercial sera confié à la CCI et accompagné par

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	13 000 €											
Investissement	5 000 €		5 000 €		5 000 €							

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

Contrats liés : CRTE, convention d'ORT, schéma de développement commercial de la CCI
En lien avec fiche action recyclage des immeubles dégradés (recours à la foncière LMA)

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

Les boutiques à l'essai entrent dans la compétence intercommunale. La mesure vise à accompagner les initiatives présentes sur le territoire intercommunal et même extérieures. En offrant un accompagnement à la mise en place d'activité, Mayenne Communauté aide à la fois ses habitants et promeut l'installation de personnes extérieures qui saisiraient alors une opportunité. C'est également l'occasion de lancer un nouveau concept et le tester sur un public.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses :
- étude schéma commercial: 13 000€
- Adhésion : 5000€/an
- aide au loyer : 40 000€

Recettes :
pour l'étude /schéma commercial : 50% (BdT)

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS

La CCI, l'Union des commerçants, LMT, CMA, la fédération des boutiques à l'essai, Banque des Territoires

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le budget est prévu dans le PPI de la collectivité

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude stratégie commerciale					
Expérimentation sur l'année	Possible reconduite	Possible reconduite			

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	**Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises**	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI | 2, Maîtrise d'ouvrage privée : NON | 3. Partenariat public/privé et DSP : NON

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE

SO

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Communiquer pour que les potentiels nouveaux commerçants fassent appel au dispositif et que les propriétaires de locaux vacants aient envie d'accompagner l'installation de nouveaux commerçants avec des travaux de rénovation des locaux.
Identifier les propriétaires volontaires.

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

nombre de commerçants aidés	Nombre de commerces pérénisés	fréquentation des boutiques à l'essai	reconnaissance du projet dans les réseaux	Nombre de candidatures

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Préalables réglementaires :
- négociation à établir avec les propriétaires des commerces
- déclaration de travaux à effectuer

Annexe 3.2 Fiches actions portées par Mayenne

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - repérer, acquérir et recycler les friches	Fiche n° 9
Service concerné / référent : chargée de projet PVD en lien avec les services concernés par ces sites	Direction référente : DAME	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1, Axe 2, Axe 3 et Axe	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : la commune de Mayenne avec l'accompagnement de MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Le projet a deux envergures :

1) le recyclage de la friche de l'ancien hôpital du Roullois
Le recyclage de la friche de l'hôpital est accompagné par la SEM LMA qui a reçu mandat par la ville de Mayenne. Un travail de diagnostic/ études courrera jusqu'en 2024.
En 2024 sera mis en place une ZAC.
Les premiers investissements en travaux et acquisitions pourraient voir le jour en 2026. Les décisions tiendront compte de la faisabilité technique et financière de la ville et de la négociation avec l'actuel propriétaire, le CHNM.

2) la maîtrise par l'acquisition de foncier pour avoir la main sur le développement de logements et d'activités sur le territoire communal (à vocation intercommunale)

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement			Etude Friches											
Investissement						Portage d'immeuble				Roullois				

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

Contrats liés : CRTE, PLH, convention d'ORT

Action coordonnée à l'OPAH RU et au repérage des friches et aux actions aménagements de voies douces

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

Cette action permet de faire la ville sur la ville : de densifier et d'aménager des circulations douces et sécurisées pour relier le centre-ville aux équipements publics de loisirs et scolaires de la communes. Cela présente non seulement l'intérêt d'apporter du confort, de la sécurité et du bien-vivre aux habitants de Mayenne mais présente aussi un enjeu d'attractivité pour les non résidents.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

1, Projet ROULLOIS :
Dépenses: séquencées par espace à recycler
- coût total estimatif des aménagements : 6 à 10 millions (suivant les phases de travaux retenues)
- coût de maîtrise d'œuvre et études : 520 250€

2. Acquisition de terrains
- non défini
- pourra être à l'euro symbolique pour certains espaces (Brossolette)

Recettes globales de cession avec cachier des charges : non définies

Recettes projet ROULLOIS :
- fonds friches : 200 000€
- fonds Région : 500 000€

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS

SEM LMA, ANAH crédits aides à la pierre (CD), Conseil Départemental de la Mayenne (EPFL) , bailleur social /bailleurs privés (construction de logements)

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

		Etudes/ diagnostic	Stratégie						Aménagement du site Roullois					

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (Inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale privée	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours			

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : NON | 2. Privée : production de logements privés | 3. Partenariat public/privé et DSP : mandat LMA

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE

Convention de financement pour le mandat confié à LMA

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Réétudier l'étude de programmation du site (convention avec le CAUE)
Trouver des promoteurs pour produire les logements
Regarder les aménagements de voies douces en relation avec les voies douces existantes intra et extra communales

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de logements produits	taux d'occupation des nouveaux logements	activités créées	nb d'investisseurs intéressés	retour qualitatif	fréquentation du site

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Conclure le cas échéant, une convention de portage avec l'EPFL
Réétudier la programmation du site et de ses alentours : convention de partenariat avec le CAUE
Engager un partenariat avec un promoteur/bailleur autour de la production de logements.

Programme Petites Villes de Demain

FICHE ACTION - Recyclage dans le bâti existant d'immeubles dégradés

Fiche n° 10

Service concerné / référent : chargée de projet PVD en lien avec
Orientation stratégique de l'ORT: axe 1 et axe 2

Direction référente : DAME (aménagement)
Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Les immeubles très dégradés sont listés dans le volet Renouvellement Urbain de la convention d'OPAH RU (et en annexe 2 de la convention d'ORT). Le projet à deux composantes :
- réinvestir les immeubles très dégradés appartenant à des particuliers (mettre les propriétaires en demeure de faire des travaux et le cas échéant, d'acquérir les biens pour les rénover et les remettre sur le marché).
- trouver une solution aux immeubles acquis par la collectivité au fil du temps (vente, renouvellement avec portage et revente)

Sur Mayenne, une vingtaine d'immeubles ont été repérés.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	repérage et suivi administratif en interne		Etude de faisabilité THIRORI									
Investissement		travaux d'office et travaux bâtiments ville										

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

convention CRTE, PCAET, convention d'ORT (et OPAH RU)

en lien fort avec les fiches actions dédiées à la maîtrise foncière

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

Cette action permet de réinvestir des immeubles qui ne trouvent pas de solutions sur le marché. Par des opérations de portage/ rénovation et vente, la commune propose ainsi de nouveaux logements et commerces/activités, en redorant l'image de rues emblématiques de la ville.
Cette action permet également de densifier l'habitat en centre-ville, d'attirer de nouveaux résidents...

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses:

Dépenses:étude de faisabilité : 20 000€ (dépense MC)
Acquisition : dépense communale
Immeubles abandonnés à réhabiliter :
acquisition : 20 000€ /opération en moyenne
enveloppe travaux/acquisition : 150 000€ / an

Portage LMA estimé à : 40 000€
Ingénierie : 40 000€ (faisabilité) + 20 000€ (opportunité/large échelle)

Objectif : 3 acquisitions/revente d'immeubles

Recettes :

50% Anah sur étude de faisabilité
Recettes pour les communes :
cession d'immeubles rénovés
Subvention Vente d'immeubles à rénover (VIR) : crédits Anah 35% limité à 80 000€ / logement
Financement du déficit d'opération : THIRORI crédits Anah

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

Région, Anah, Etat, Conseil Départemental, LMA, bailleurs sociaux, propriétaires privés

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
MO collectivité	repérage actualisé et mises en demeure		Travaux d'office		Remise sur le marché							
MOD opérateur			acquisition /travaux		Remise sur le marché							

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale privée	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI
2. acteur privé : NON
3. Partenariat public/privé et DSP : NON

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE

Convention de financement pour le portage le cas échéant avec la foncière LMA

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Etre accompagné pour les missions administratives préalables (mise en demeure, procédures d'aquisition et modélisation financière)
Trouver des promoteurs pour rénover dans l'ancien
Définir le bon portage (DIIF, VIR ou autre montage)

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

nombre de logements produits et commerces remis sur le marché	évolution des prix de vente des biens / évolution du marché	retour satisfaction des riverains et usagers du centre-ville	nombre d'année de portage le cas échéant

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Procédures de bien sans maître, d'abandon manifeste, arrêté de péril à conduire.
Engager des échanges le plus tôt possible avec l'Anah (enveloppe non déléguée) sur les crédits THIRORI et opérations de rénovation lourde (VIR et DIIF)
Engager un partenariat avec un promoteur/bailleur autour de la production de logements dans l'ancien.

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Rénovation urbaine des quartiers	Fiche n° 11
Service concerné / référent :Aménagement, chargée de projet PV	Direction référente : DAME	
Orientation stratégique de l'ORT: axe 1 et axe 2	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	La commune de Mayenne engage la rénovation des quartiers. En partenariat avec le principal bailleur social de la ville (Mayenne Habitat), le renouvellement commence sur le secteur du Pommier et sera suivi de l'aménagement du secteur de Brossolette et de l'Angellerie. En parallèle des mesures de démolition/reconstruction de logements, l'ensemble des services du quartier sont à l'étude, en mutation et la réflexion se veut globale et enrichie par toutes les parties prenantes.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement	15 000 €	20 000€ étude Brossolette											
Investissement			Aménagements voirie : non chiffré Ecole P&M :										
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	CRTE et convention d'ORT En lien avec les réhabilitations de l'OPAH RU et la fiche action de l'observatoire du logement et la fiche action du réseau de chaleur.												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	La rénovation des quartiers de Mayenne engendrera la rénovation des équipements publics, la restructuration des écoles, une réflexion sur les transports (notamment scolaires), la production d'une offre nouvelle et ambitieuse de logements. Redorer l'image de ces quartiers et améliorer les services proposés par la commune centre, concourrent à l'attractivité du territoire intercommunal.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	objet	DEPENSES					objet	RECETTES					
	Etude circulation	15 000€					Etude circulation	Autofinancement					
	Ecole	3 300 000€					Ecole	DETR : 200 000€, DSIL : 1 000 000€, Région Energie : 46 775€					
	Residence Auto	porté par Mayenne Habitat, dépense ville en aménagement non chiffré					Residence Auto	non estimé					
	Amenagements	non chiffré					Amenagements	sans subvention/ voirie, aménagement parc?					
	Logements	coûts supportés par le bailleur et les constructeurs privés					Logements	SO					
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Etat, Région, Conseil Départemental, Bailleurs sociaux, Investisseurs/promoteurs privés												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	Etude circulation	Programmation **Pommier**	Construction logements Rénovation Ecole P&M Curie Reconstruction Résidence autonomie		Aménagements voirie /urbain/ paysager								
		Etude besoin/stratégie **Brossolette et Angellerie**	Travaux Brossolette et Angellerie										
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2. acteur privé : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : construction de logements				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	non arrêté												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Maintenir les réunions trimestrielles avec Mayenne Habitat pour caler l'avancement des projets et paratager les informations Pilotage inter-directions à conserver Avancer les études de programmation pour pouvoir figer un calendrier												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nb d'enfants accueillis		nb de logements créés		nb d'acquisitions réalisées		évolution du pris des acquisitions		nb de demande pour la résidence autonomie		Q°R satisfaction		
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Transferts de propriétés PC à déposer auprès de service de l'urbanisme.												

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Réinterroger les usages pour engager le centre-ville de demain	Fiche n° 12
Service concerné / référent :Mickaël Besnier, bureau d'études, espaces verts	Direction référente : Direction des services techniques	
Orientation stratégique de l'ORT : axe 2 et Axe 3	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Les élus de la ville veulent tester des solutions de renaturation de la ville et de convivialité pour permettre aux piétons de fréquenter plus sereinement le centre-ville. La ville a été par le passé construite pour la voiture. Les rues et leurs usages doivent laisser davantage place aux piétons et aux mobilités douces. **Plusieurs propositions d'aménagement émergent pour accompagner les nouveaux usages :** - Des **aménagements temporaires seront testés place Clémenceau** afin de mieux comprendre les usages et de faciliter la conduite du changement. (proposition validée) - L'aménagement du **parking du château** pour sécuriser les usagers qui pourront s'y stationner plus sereinement (proposition à étudier) - La **création d'un parking** situé à l'entrée du centre-ville derrière l'espace Gambetta, permettant d'accueillir les vehicules des professionnels travaillant dans le centre-ville (proposition à étudier) - La mise en accessibilité de **la "Cale"** et aménagement cyclables le long de la Mayenne afin de donner toute sa place à ce lieu récemment devenu un lieu de convivialité en accueillant diverses manifestations tout au long de l'année (proposition à étudier)

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	Coûts de main d'œuvre mises à disposition		Etude circulation									
Investissement	30 000 €					phase étude et travaux parkings et La Cale						

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention d'ORT Travail en lien avec les propositions menées par le jury citoyen, à mettre en lien avec le travail sur les voies cyclables
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	La fonction de centralité de la ville centre et son image joue un rôle majeur dans l'objectif d'attractivité du territoire intercommunal.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: 30 000€ d'équipements et fournitures pour la place Clémenceau Les coûts pour les aménagements de parkings et de mise en accessibilité de la Cale ne sont à ce jour pas connus. Recettes : Appel à projet espéré en renaturation de la ville, convivialité des centres-villes Fonds Vert
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS	Etat, Région, ADEME, CD

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Aménagement de la place Clémenceau de juin à septembre	Analyse et phase de test n°2 ou action pérenne				

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI	2. acteur privé : NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	Aménagements assurés en régie pour promouvoir les services de la ville		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Fédérer les usagers, les commerçants et professionnels du centre-ville		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Fréquentation des espaces aménagés aux piétons	Retour satisfaction	Projets pérennes à élaborer à l'issue de la phase test
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	SO		

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - création du réseau de chaleur sur la commune de Mayenne	Fiche n° 13

Service concerné / référent : François Desnoë, bureau d'études,
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1 et 2

Direction référente : Direction des services techniques
Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

La Ville de Mayenne et le CHNM étudient depuis 2017 une solution de mutualisation de la chaudière biomasse existante du CHNM construite en 2012. Celle ci est largement surdimensionnée et pourrait doubler sa production calorifique annuelle. De plus, de nombreux établissements tertiaires et logements collectifs sont actuellement chauffées par des énergies fossiles sur la commune de Mayenne. L'étude de faisabilité menée en 2019 a démontré la pertinence technico-économique du projet, ainsi que sa faisabilité juridique.
Les bâtiments collectifs et publics situés sur le parcours seront connectés au réseau de chaleur. Une enquête auprès du public a également permis d'envisager de relier des installations privées individuelles à ce réseau.

2. COUTS PREVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement		Coûts DSP										
Investissement			Coûts travaux									

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

convention d'ORT, CRTE, PCAET

En lien fort avec l'OPAH RU, la rénovation des quartiers

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

Dans le cadre de la politique de transition énergétique portée par l'intercommunalité, la Ville de Mayenne souhaite développer le raccordement des équipements et de l'habitat individuel à son futur réseau de chaleur. La chaleur fournie par le réseau sera issue d'énergie renouvelable et locale à plus de 85%. 25% de l'approvisionnement sera du bois bocage local géré durablement et labellisé.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses:
Les coûts seront connus une fois le délégataire recruté et les travaux également

Recettes :
Elles seront collectées dans le cadre de la mission confiée au délégataire. Les crédits CEE et Fonds de chaleur seront sollicités.

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS

l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, Mayenne Communauté, le CHNM, les bailleurs sociaux, l'EPSMS, l'EHPAD de la Providence

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2023		2024	2025		2026		2027		2028	
	recrutement DSP	Travaux de création du réseau								

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (Inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Surligner les objectifs potentiellement atteignables et en préciser les volumes (si applicable)

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	**Valoriser le commerce de proximité et la production locale**	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	**Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique**	**Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace**	**Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable**
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	**Coordonner les actions imbriquées**	**Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics**	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	**Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD**
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI pour l'ingénierie et l'organisation	2. acteur privé : NON	3. Partenariat public/privé et DSP OUI pour la prestation aux usagers et travaux à réaliser
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE			
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Passation de la DSP Validation des travaux de création ou de raccordement au réseau Péreniser la filière bois (/bocage)		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	nombre d'installation/ équipements reliés au réseau	Nb de tonnes de CO2 substituées /an	taux de satisfaction des usagers
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Autorisations de travaux à effectuer		

Annexe 3.3 Fiches actions portées par Lassay-les-Châteaux

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Intervenir dans la maîtrise du foncier	Fiche n° 14
Service concerné / référent : chef de projet PVD	Direction référente : DAME	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : la commune de Lassay-les-Châteaux avec l'accompagnement de MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

La communauté de communes et les communes choisissent d'agir sur la reprise des immeubles très dégradés et les friches situées en zonage urbain dans le PLUI.
La commune de Lassay-les-Châteaux souhaite acquérir l'ancienne scierie située en zone UB sur un emplacement réservé inscrit au PLUI. Cet espace représente un foncier mobilisable de 2,6ha.
L'objectif de cette acquisition est de densifier la zone urbaine, apporter une mixité résidentielle et opérer des continuités sur les voies douces reliant les équipements publics (collèges, espace sportif et pôle jeunesse et culturel) au centre ville.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement														
Investissement		scierie : 297 739€												

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

Contrats liés : CRTE, PLH,convention d'ORT

Action coordonnée à l'OPAH RU et au repérage des friches et au travail d'étude des connexions élaboré par les étudiants

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

Cette action permet de faire la ville sur la ville : de densifier et d'aménager des circulations douces et sécurisées pour relier le centre-ville aux équipements publics de loisirs et scolaires de la communes. Cela présente non seulement l'intérêt d'apporter du confort, de la sécurité et du bien-vivre aux habitants de Lassay mais présente aussi un enjeu d'attractivité pour les non résidents.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses:
Scierie: Acquisition en portage par l'EPFL : 297 739€
VRD, viabilisation : à définir dans un second temps

Recettes :

Vente de terrain à bâtir : non chiffré
Etude de programmation : fonds Vert, fonds friches

Investissement dans l'habitat très dégradé :
Portage : pas de recettes attendues

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS

ANAH crédits aides à la pierre (CD), Conseil Départemental de la Mayenne, EPFL , bailleur social /bailleurs privés (construction de logements)

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

La convention de portage prévoit une durée de portage allant de **5 années**

durée de portage

programmation et phase travaux

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours			

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : convention de portage EPFL
2. Privée : production de logements privés
3. Partenariat public/privé et DSP : construction de logements sociaux

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)

Convention de financement pour le portage de l'EPFL

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Réétudier l'étude de programmation du site (convention avec le CAUE)
Trouver des promoteurs pour produire les logements
Regarder les aménagements de voies douces en relation avec les voies douces existantes intra et extra communales

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de logements produits | fréquentation des voies créées | taux d'occupation des nouveaux logements

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Conclure une convention de portage avec l'EPFL
Réétudier la programmation du site et de ses alentours : convention de partenariat avec le CAUE
Engager un partenariat avec un promoteur/bailleur autour de la production de logements.

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Remobiliser le parc vacant abandonné	Fiche n° 15
Service concerné / référent : chef de projet PVD	Direction référente : DAME / Services techniques Lassay	
Orientation stratégique : Axe 1	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : la commune de Lassay-les-Châteaux avec l'accompagnement de MC	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Les immeubles très dégaradés sont listés dans le volet Renouvellement Urbain de la convention d'OPAH RU. Le projet consiste à remettre sur le marché des biens abandonnés en mettant les propriétaires en demeure de faire des travaux et le cas échéant, en opérant des opérations d'acquisition ou de portage d'immeubles à réhabiliter. Sur Lassay-les-Châteaux, une dizaine d'immeubles ont été repérés.															
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2021**	**2022**		**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 2	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM 2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement				Faisabilité 20 000€		portage 20 000€										
Investissement					50 000€ acquisition											
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	Contrats liés : CRTE, PLH Action coordonnée à l'OPAH RU et au repérage des immeubles dans le cadre de l'observatoire (FA Mayenne Communauté)															
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Cette action permet de réinvestir des immeubles qui ne trouvent pas de solutions sur le marché. Par des opérations de portage/ rénovation et vente, la commune propose ainsi de nouveaux logements, en redorant l'image de rues emblématiques de la ville. Cette action permet également de densifier l'habitat en centre-ville, d'attirer de nouveaux résidents...															
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: étude de faisabilité : 20 000€ (dépense MC) Acquisition : dépense communale immeubles abandonnés à réhabiliter : acquisition : 20 000€ /opération en moyenne enveloppe travaux : 150 000€ / immeuble à rénover Portage : 40 000€ Ingénierie : 40 000€ (faisabilité) + 20 000€ (opportunité/large échelle) Objectif : 3 acquisitions/revente d'immeubles							Recettes : 50% Anah sur étude de faisabilité Recettes pour les communes : cession d'immeubles rénovés Subvention Vente d'immeubles à rénover (VIR) : crédits Anah 35% limité à 80 000€ / logement Financement du déficit d'opération : THIRORI crédits Anah								
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS	ANAH, Conseil Départemental de la Mayenn, EPFL , SPL LMA, bailleur social /bailleurs privés (construction de logements)															
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**MO collectivité**	repérage		Mise en demeure		Acquisition		crédits rénovation		Remise sur le marché						
	MOD opérateur					Portage acquisition		portage rénovation		Remise sur le marché						
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (Inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*															
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté		Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande				
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté		Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable				
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire		Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir				
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté		Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD				
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté		Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours						
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL		1. Maitrise d'ouvrage publique : convention de portage LMA?				2. Privée : production de logements privés				3. Partenariat public/privé et DSP : construction de logements sociaux						
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	Convention de financement pour le portage															
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Être accompagné pour les missions administratives préalables (mise en demeure, procédures d'aquisition et modélisation financière) Trouver des promoteurs pour rénover dans l'ancien Définir le bon portage (DIIF, VIR ou autre montage)															
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de logements produits					montant du reste à charge pour la collectivité				nombre d'année de portage pour les acquisition/rénovation						
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Procédures de bien sans maître, d'abandon manifeste, arrêté de péril à conduire. Engager des échanges le plus tôt possible avec l'Anah (enveloppe non déléguée) sur les crédits THIRORI et opérations de rénovation lourde (VIR et DIIF) Engager un partenariat avec un promoteur/bailleur autour de la production de logements dans l'ancien.															

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - construire avec les habitants	Fiche n° 16
Service concerné / référent : chargée de projet PVD	Direction référente : Secrétariat général Lassay	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay-les-Châteaux	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	La commune de Lassay-les-Châteaux composée de 2300 habitants est constituée d'un réseau de personnes volontaires et engagées dans les associations et participent activement au bien vivre dans le territoire. La commune souhaite structurer et accompagner ce réseau d'acteurs qui constitue un maillage dans le processus de décision important.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement	25 000 €												
Investissement													
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	Convention ORT En lien fort avec la fiche action "communication" à l'échelle intercommunale												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	La concertation dépasse les limites géographiques de la commune et même celles de l'intercommunalité. Lassay-les-Châteaux, comme d'autres communes mayennaises, est reconnue pour sa capacité à fédérer les mayennais et à s'investir à leurs côtés. Le travail de concertation sera effectué en collaboration avec des Lasséens et également des habitants plus éloignés et gravitant autour de la commune.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: Mission d'accompagnement : 25 000€						Recettes : 50% Banque des Territoires						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	Banque des Territoires, Mayenne Communauté, Conseil Départemental												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	La mission se déroulera principalement au premier trimestre 2023 avec répartis plus tard dans le temps, des moments de rencontres, de points d'étapes et de coconstruction d'actions de communication												
	temps de la concertati		points d'étape		points d'étape		points d'étape		points d'étape				
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté			Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui				2, Maîtrise d'ouvrage privée : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	sans consultation coût < 40 000€ HT												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Trouver un panel citoyen suffisamment représentatif et entretenir au fil du temps les relations avec eux.												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de citoyens intégrés à l'expérience				nombre d'heures de travail réalisées				retour qualité sur réseaux sociaux				
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	SO												

Programme Petites Villes de Demain	FICHE ACTION - Réfléchir aux potentiels fonciers et à leur connexion au centre-ville	Fiche n° 17
Service concerné / référent : chargée de projet PVD, lien fort avec le chargé de mobilités Orientation stratégique : Axe 1 et Axe 3	Direction référente : Secrétariat général Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : partagé entre le Conseil Départemental de la Mayenne, l'Etat et la commune	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	La commune dispose de plusieurs potentiels foncier très intéressants situés en cœur de ville. Entre les axes routiers très empruntés, la topographie et les habitudes de déambulation prise par les habitants, il semble opportun de prendre de la hauteur par rapport aux potentiels fonciers et leur connexion au centre-ville en vue de leur future intégration au paysage urbanisé de la commune. L'université de Rennes 2 et le Conseil Départemental de la Mayenne collaborent sur des travaux d'études permettant d'une part, la formation des élèves et d'autre part aux élus communaux d'obtenir un point de vue extérieur éclairé sur leur projet. Egalement, la DDT a proposé un travail de collaboration entre la commune et l'école d'architecture de la Villette à Paris. Leur travail pourra se faire en parallèle du travail des étudiants de Rennes. La commune pourra ensuite décider des choix d'aménagements à opérer.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement			20 000 €									
Investissement					Travaux à budgéter	Travaux à budgéter						

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention ORT
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Développer les connexions et les liens entre les entrées de ville et la centralité participe à la valorisation de l'image du territoire. Les cheminements à observer et à étudier intègrent un schéma intercommunal des mobilités.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses : Pas de dépense / travail des étudiants de Rennes Etude /schéma directeur d'aménagement : 20 000€ maximum travaux d'aménagement : non chiffré Recettes : Banque des Territoires (enveloppe CD) crédits Région pour la mobilité
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	Conseil Départemental de la Mayenne, université de Rennes 2, Mayenne Communauté, Région, le CAUE

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023		2024		2025	2026		2027		2028	
	travail étudiants Rennes 2 et Villette Paris			schéma directeur	travaux aménagement						

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	**Agir sur le foncier économique / anticiper la demande**
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	**Accroître la mobilité "durable"**	**Développer le maillages des voies douces**	**Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier**	**Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique**	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	**Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale**	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	**Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités**	**Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD**
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté		**Partager les expertises et développer les collaborations**	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maîtrise d'ouvrage publique : oui	2, Maîtrise d'ouvrage privée SO	3. Partenariat public/privé et DSP : SO
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	travail étudiant fait dans le cadre d'un projet tuteuré et étude non soumise à consultation. Travaux : suivant la réglementation en vigueur		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	acquisition foncière de la scierie et des potentiels fonciers bénéficiant d'aménagements		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	distance de voies créées	signalétique créée	fréquentation des voies créées
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Coordonner le plan communal au schéma intercommunal des mobilités		

Programme Petites Villes de Demain

FICHE ACTION - Maintenir renforcer et centraliser les services publics et assimilés

Fiche n° 18

Service concerné / référent : plusieurs services avec coordination chef de projet PVD

Direction référente : Secrétariat Général

Orientation stratégique : Axe 2 et axe 4

Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay-les-Châteaux

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	Les services publics proposés à Lassay-les-Châteaux connaissent une belle fréquentation. Au-delà des services publics présents dans les permanences France Services, France Rénov et en mairie, la commune s'est dotée d'une agence communale de Poste en remplacement du bureau de La Poste qui allait fermer. L'immeuble sera acheté par la commune et les locaux seront optimisés pour réunir en un même lieu, les services publics et assimiliés											
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**
Investissement	133000€ avant négociation			Travaux non chiffrés								
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	CRTE, ORT											
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Les services proposés sur la commune sont utilisés non seulement des Lasséens mais également des habitants du bassin de vie. Accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes participent à réduire les déserts administratifs des populations fragiles. En plus, ces services ont une fonction d'attractivité pour les nouveaux résidents.											
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses : Acquisition/construction :133 000€ avant négociation avec le vendeur						Recettes : Financement Banque des Territoires Financement pour locaux France Services à étudier					
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	CCI, Banque des Territoires, Etat, Région											
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	Locaux disponibles pour l'ADMR					Réunion avec Frances Services /France Rénov /CNI						
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*											
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande	
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable	
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir	
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD	
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces et services en place		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours			
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui				2, Maîtrise d'ouvrage privée non				3. Partenariat public/privé et DSP :			
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	A définir suivant le modèle retenu											
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Trouver un modèle économique satisfaisant pour le portage de l'opération, / Poste Coordonner les services à installer et phaser leur installation											
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	fréquentation des services				périmètre de captation				nombre de permanences			
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Vérifier faisabilité au PLUI Consulter la commission accessibilité et SDIS le cas échéant											

Annexe 4 – Fiches projets de l'ORT

Annexe 4.1 Fiches projets portées par Mayenne Communauté

Programme Petites Villes de Demain

FICHE PROJET - Etudier les aménagements de mobilités durables et renforcer l'offre de service de transports durables — Fiche n° 1

Service concerné / référent : le chargé de mobilités en lien avec
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 3

Direction référente : DAME

Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne Communauté en concertation/ collaboration avec les communes

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	L'intercommunalité réfléchit aux aménagements durables et notamment cyclables à venir dans le cadre de son schéma directeur et dont le travail sera conduit par le chargé de projet Mobilités. Dans les projets retenus à l'étude sur les deux communes PVD sur le sujet des aménagements cyclables sont : - l'aménagement de la RD34 sur la portion de Lassay-les-Châteaux à Couterne - l'aménagement des voies douces entre le centre-bourg de Lassay et l'espace culturel/collège/sports - le passage de la vélofrancette en centre-ville de Mayenne et de Lassay - l'aménagement des voies vertes - le maillage à développer et à sécuriser depuis Mayenne vers Parigné-sur-Braye, vers Saint-Baudelle, la Bazoge-Montpinçon, Aron et Moulay (la 1ère couronne) Mayenne Communauté veut continuer à développer l'offre de transport en commun : - réaliser les travaux du Pôle d'Echange Multimodal - étudier sur la commune de Mayenne, l'extension de l'offre de bus gratuit - continuer les partenariats avec la région sur les navettes Aléop - continuer le partenariat avec Klaxit, la plateforme de covoiturage

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	phase de diagnostic/ orientations											

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	convention ORT, CRTE, schéma directeur des Mobilités
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Développer les connexions cyclables et les transports en commun sur les deux communes intègre une dimension économique et touristique (via les réseaux de Vélofrancette et Véloscénie qui parcourrent la Mayenne) et s'inscrivent à l'échelle plus large du Grand Ouest de la France. Renforcer ces offres de transports en commun constitue une base nécessaire à rendre attractif un territoire dépourvu d'une desserte ferrovière.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses : Pas de dépense chiffrée Recettes : crédits Région pour la mobilité? Crédits Ademe vélo-tourisme
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS	Conseil Départemental de la Mayenne, Mayenne Communauté, Région, EPCI voisins, ADEME
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Calendrier non défini et indépendant du décideur pour ce qui concerne la RD34

2023		2024		2025		2026		2027		2028	

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD) — *Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces et services	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui	2, Maîtrise d'ouvrage privée SO	3. Partenariat public/privé et DSP : SO
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE			
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Travaux d'aménagement à prévoir, pas nécessairement porté par la commune (à Lassay) Avec possiblement une procédure d'expropriation à Mayenne		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	distance de voies créées	signalétique créée	fréquentation des voies créées
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Coordonner la proposition communale au schéma intercommunal des mobilités		

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - Renforcement de l'offre de garde pour la petite enfance	Fiche n° 2
Service concerné / référent : service jeunesse / chargée de projet PVD	Direction référente : Direction de la jeunesse	
Orientation stratégique de l'ORT : axe 2 et axe 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne CO	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	Le territoire est doté d'une micro- crèche associative qui propose des horaires atypiques. Le montage de cette structure nécessite d'être réétudié et notamment pour aborder la question directement avec les entreprises et services concernés. Au-delà de cette structure, le territoire veut analyser les besoins, anticiper le départ à la retraite des assistantes maternelles et l'arrivée de jeunes familles sur le territoire. De nouvelles propositions doivent sortir de terre dans les années à venir. La création de nouvelles structures pourraient naître.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	Etude											
Investissement	subvention micro crèche											

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'Industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	convention du CRTE et de l'ORT En lien fort avec la fiche action de rénovation des quartiers, l'OPAH RU, les actions de mobilisation des entreprises et des salariés effectuées par la SERE (service éco)
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	Afin de réussir à maintenir ces activités de garde et dans l'idée de les accroitre, il est nécessaire de renforcer l'offre proposée de gardes de jeunes enfants. Répondre au besoin de jeunes familles est un atout fort de la capacité d'attractivité d'un territoire.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses: Non définies Une étude doit permettre de qualifiée le besoin durable sur cette action Recettes : Financement d'une étude Prêt travaux de la Banque des Territoires
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Le réseau des entreprises concernées, la Banque des Territoires, la CAF, Mayenne Communauté

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)

2023	2024		2025		2026		2027		2028	
phase analyse et étude	Actions : à fixer dans le temps									

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (Inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI	2. acteur privé : NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)			
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Fédérer les entreprises Trouver un montage financier pérenne pour la micro crèche aux horaires atypiques. Trouver de nouvelles assistantes maternelles. Le cas échéant, coordonner les actions de construction de logements à la mise en place de locaux d'accueil des parents, de garde des enfants Associer les partenaires associatifs et des entreprises.		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de structures d'accueil/ Nombre d'aas mat nouvellement installées	Nombre d'enfants accueillis	retour qualité des usagers sur l'offre proposée
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)			

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - interroger la mise en place de la taxe sur les commerces et les logements vacants et du droit de préemption commercial	Fiche n° 3

Service concerné / référent : manageur de commerce et chargée de projet PVD en lien avec la direction des finances et de l'économie

Direction référente : DAME

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 1 et axe 4

Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Portage MC pour les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	Les communes de Mayenne et de Lassay-les-Châteaux vont interroger l'opportunité de taxer les logements vacants et les locaux commerciaux et l'usage du droit de préemption commercial												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement		Etude											
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	convention d'ORT En lien avec le travail effectué par le jury citoyen, la fiche action / recyclage immeubles dégradés, des boutiques à l'essai et la fiche de l'OPAH RU												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	Les logements et commerces vacants ternissent l'image de la commune centre qui a des répercussions sur l'ensemble du territoire. De plus, il existe une vacance structurelle qui pourrait être remise sur le marché en invitant les propriétaires à faire des travaux et en évitant de consommer de nouvelles surfaces non bâties. Le recyclage de l'existant bénéficie à la commune ainsi qu'à l'ensemble de l'intercommunalité qui s'est engagée à répondre à des objectifs de sobriété dans son PCAET, dans le CRTE et dans le PLUi, PLH et SCOT.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses: non défini						Recettes :						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Direction des impôts, Etat, Région, ADIL, CCI, CMA												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
		Etude											
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2. acteur privé : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)													
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Maîtriser et anticiper les interactions sur l'activité commerciale Définir un périmètre de sauvegarde commercial stratégique Pour le logement : étudier les dérogations au système de taxation /bien sans maître												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Evolution du montant de la taxe				Evolution du nombre de locaux concernés				Nombre de locaux remis sur le marché				
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Valider les décisions avec la direction des impôts le cas échéant												

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - Reconstruction du hall des expositions	Fiche n° 4
Service concerné / référent : DST	Direction référente : DGS et DST	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne Communauté	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	Le 11 novembre 2019, le hall des expositions brûlait privant le territoire d'une méga structure d'accueil pour diverses manifestations de grandes renommées (régionales, nationales). Les experts proposent aujourd'hui d'indemniser la commune à hauteur de la reconstruction à l'identique du site. Au regard de la renommée et de l'utilisation de ce site, la question du portage d'une action de reconstruction se pose et devra se faire au regard des besoins et des collaborations envisageables.											
2. CALENDRIER et COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**
Calendrier supposé												
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'Industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	convention du CRTE et de l'ORT En lien fort avec les actions de développement culturel. Répond aux enjeux de bien vivre et d'attractivité économique du territoire.											
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	Le hall des expositions proposait des manifestations de grandes renommées. Il est par ailleurs le seul bâtiment de cette envergure pour le nord du département. Sa remise sur pied permettra de recommencer à faire connaître le territoire au travers d'événements valorisant les savoirs faire et savoirs être.											
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses: Non définies Une étude doit permettre de qualifiée le besoin durable sur cette action						Recettes : Non définies					
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	NON DEFINI											
7. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*											
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande	
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable	
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale privée		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir	
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD	
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours			
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI				2. acteur privé : NON				3. Partenariat public/privé et DSP : NON			
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Obtenir un consensus sur le portage du hall d'Exposition											
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de manifestations organisées dont nombre de manifestation extra-départementales				Nombre de visiteurs				retour qualité des usagers			

Annexe 4.2 Fiches projets portées par Mayenne

Programme Petites Villes de Demain

FICHE PROJET - Rénovation d'une rue d'accès au centre-ville - rue Jeanne d'Arc à la place de Hercé

Fiche n° 5

Service concerné / référent : bureau d'études, voirie, eaux — **Direction référente : DST/ DAME**

Orientation stratégique de l'ORT : axe 2 et axe 3 — **Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne**

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)

Des réseaux sous terrain et la voirie nécessitent d'être rénovés depuis le pont Notre Dame jusqu'à la place de Hercé. Cette rue accidentée par sa topographie et ses aménagements permet une entrée vers le centre-ville.
L'aménagement en surface de la rue concourt à rendre attractif le centre-ville et permettra de faciliter les circulations de l'ensemble des

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement												
Investissement												

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)

convention d'ORT, CRTE

Action coordonnée à la mise en place du réseau de chaleur, à le restructuration de l'ilot rue Henral Gandais (fiche recyclage foncier)

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)

La rue se situe en cœur de ville et propose des aménagements de qualité venant améliorer l'attrait du centre-ville. Le travail de valorisation des aménagements urbains permet de rendre plus attractive la commune et par ricochet, le territoire.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)

Dépenses:
travaux : 1,5 millions
Maitrise d'œuvre : 180 000€

Recettes :

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

non indentifiés

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)

L'action n'est pas inscrite dans le calendrier du mandat mais sa planification pourra être néanmoins fixée pendant cette temporalité si le besoin devient prioritaire

2023		2024		2025		2026		2027		2028	

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI	2. acteur privé : NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)	Marché de travaux		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET			
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	A définir		
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)			

Programme Petites Villes de Demain	**FICHE PROJET - Offrir un lieu unique accueillant les services publics et assimilés**	Fiche n° 6
Service concerné / référent : DST	**Direction référente : DST et DGS**	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2	**Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne Communauté et Mayenne**	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	Les services publics proposés à Mayenne connaissent une belle fréquentation. Au-delà des services publics présents dans les locaux de l'hôtel de ville et de communauté, il existe des permancences hébergées dans des locaux annexes. Le projet consiste via la rénovation de l'immeuble et son agrandissement (en captant les locaux aujourd''hui occupés par la gendarmerie) à proposer la réunion des services de la ville et de l'intercommunalité et surtout, à proposer un lieu unique accueillant toutes les permanences proposées sur la commune												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement													
Investissement													
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	CRTE, convention ORTORT												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	Les services proposés sur la commune sont utilisés non seulement des mayennais mais également des habitants du bassin de vie. Accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes participent à réduire les déserts administratifs des populations fragiles. En plus, ces services ont une fonction d'attractivité pour les nouveaux résidents.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses : Rénovation de l'hôtel de communauté :						Recettes :						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	CCI, Banque des Territoires, Etat, Région												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	**Faciliter le recrutement sur le territoire**		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	**Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)**		**Coordonner les actions imbriquées**		**Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics**		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		**Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir**		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		**Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités**		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces et services en place		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		**Développer les actions à portée extra communales**		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui				2, Maîtrise d'ouvrage privée non				3. Partenariat public/privé et DSP :				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)	A définir suivant le modèle retenu												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Coordonner les travaux et l'hébergement des services concernés												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	fréquentation des services			périmètre de captation			retour qualité des usagers			nombre de permanences			
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Vérifier faisabilité au PLUI Consulter la commission accessibilité et SDIS le cas échéant												

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - développer les voies cyclables	Fiche n° 7
Service concerné / référent : DST bureau d'études, espaces verts	Direction référente : Direction des services techniques	
Orientation stratégique : axe 2, axe 3 et axe 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Mayenne	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	La ville de Mayenne réfléchit à la création d' aménagements cyclables sur le centre-ville afin de sécuriser les cyclistes, les rassurer pour accroitre le recours au vélo dans les modes déplacements quotidiens et également favoriser le passage des cyclotouristes dans le centre-ville. De premières actions sont programmées pour la période 2023 et 2024 : - l'aménagement cyclable sur la portion bd Jean Jaurès/ bd de l'Europe permettant de sécuriser les vélos et piétons qui souhaitent parcourir la ville d'est en ouest et vice versa ; - installer plusieurs racks pour le stationnement des vélos sur le périmètre du centre-ville mais aussi aux abords des équipements et infrastructures publics ; - étudier les parcours piétons et vélos des trajets liés aux écoles (travail initié sur le quartier Guttenberg/ Angellerie et Ch. Perrault). La ville est passée a validé le passage aux 30KM/ hre en 2022 permettant ainsi aux cyclistes d'emprunter toutes les voies à double sens. Suite à ces premières actions, la ville pourra conduire une étude sur les flux et circulations qui permettra de réinterroger les usages actuels et de conclure à d'éventuels changements et amélioration en termes de signalétiques notamment.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement	Etude aménagement		Etude circulation									
Investissement	1 197 799€ travaux J. Jaurès/Europe											

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	Convention d'ORT, CRTE / vélofrancette, schéma voies cyclables de la commune de Mayenne et schéma directeur des mobilités durables de Mayenne Communauté En lien avec la fiche projet "développer les mobilités sur Mayenne Communauté" et fiche action "les usages de la ville"
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	La création et l'aménagement de voies cyclables facilitera et sécurisera l'usage du vélo sur le centre-ville et participera aux usages partagés. Créer ses aménagements permettra d'améliorer la fréquentation touristiques sur le bassin de vie et de faciliter l'emploi de transports "propres", plus économes et respectant les objectifs du PCAET.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: Etude d'aménagement Travaux d'aménagement J.Jaurès /bd Europe : 1 193 799€ Recettes : fonds Etat piloté par la DREAL par AAP Banque des Territoires pour l'ingénierie, ADEME
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS	Conseil Départemental, Région, Banque des Territoires, Mayenne communauté, Etat, ADEME

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	étude trajets écoles et aménagements légers	propositions pérennes/ écoles				
	Etude et aménagement J.Jaurès/bd Europe	étude circulation				

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Accompagner le rayonnement supra communal	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : OUI	2. acteur privé : NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE			
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Autorisation et négociation avec le CD pour les travaux d'aménagement		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de vélos fréquentant les axes aménagés	retour qualitatif des usagers	reconnaissance dans les réseaux
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	SO		

Annexe 4.3 Fiches projets portées par Lassay-les-Châteaux

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - Questionner le dimensionnement des commerces - de la zone de chalandise	Fiche n° 8
Service concerne / référent : manageuse de commerce, la SERE en lien fort avec la chargée de projet PVD Orientation stratégique de l'ORT : Axe 4	Direction référente : DGS Lassay Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay-les-Châteaux	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	La commune bénéficie d'un tissu commercial actif et souhaite étoffer l'offre en trouvant des cellules commerciales de qualité et modulables dans le tissu déjà urbanisé du centre-ville sans nuire au dynamisme de la zone de chalandise actuelle. Deux pistes seront étudiées : la première est liée au déménagement de services situés en centre-ville, libérant ainsi de nouveaux locaux commerciaux. L'autre proposition consiste à créer ex nihilo un bâtiment destiné à accueillir des locaux multi-usages (dont commerces voire boutique à l'essai) en RDC avec logements aux étages supérieurs. Egalement, la commune pourra accompagner les besoins d'aménagements nécessaires pour rendre accessibles des rues commerçantes.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	
Fonctionnement	Etudes internes				15 000 €								
Investissement							500 000 €						
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	CRTE, convention ORT, lien fort avec le manager de commerce et l'action des boutiques à l'essai portée par Mayenne Communauté												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	Les commerces de Lassay sont prisés non seulement des Lasséens mais également des habitants du bassin de vie. Accompagner le développement commercial participe au renforcement de la centralité.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses : Etude d'opportunité : 15 000€ Acquisition/construction : 500 000€						Recettes : Financement Banque des Territoires Loyers						
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Union des commerçants, CCI, Chambre des Métiers, Banque des Territoires, l'Anah, Bailleurs sociaux												
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**		
					phase étude	phase acquisition le cas échéant	phase construction						
8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*												
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire		Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises		Valoriser le commerce de proximité et la production locale		Développer le tourisme		Proposer des logements pour les nouveaux résidents		Agir sur le foncier économique / anticiper la demande		
Orientation n°2 : Réussir la transition environnementale de Mayenne Communauté	Accroitre la mobilité "durable"		Développer le maillages des voies douces		Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier		Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique		Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace		Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable		
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)		Coordonner les actions imbriquées		Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics		Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale		Développer l'offre culturelle		Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir		
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants		Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques		Réaliser le projet culturel Intercommunal		Développer les actions de renaturation de la ville		Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités		Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD		
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces et services en place		Partager les expertises et développer les collaborations		Optimiser les moyens et achats		Développer les actions à portée extra communales		Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours				
9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui				2, Maîtrise d'ouvrage privée a priori non				3. Partenariat public/privé et DSP partenariat possible avec constructeur type bailleur social				
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)	A définir suivant le modèle retenu												
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Trouver un modèle économique satisfaisant pour le portage de l'opération, concertation avec les commerçants												
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	nombre de commerces accessibles et aménagés		taux de satisfaction des usagers		nombre de commerces ouverts				fréquentation de la zone de chalandise				
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Vérifier faisabilité au PLUI Consulter la commission accessibilité et SDIS le cas échéant												

Programme Petites Villes de Demain	**FICHE PROJET- Développer et organiser les activités d'artisanat d'art dans le centre-ville**	**Fiche n° 9**
Service concerné / référent : chargée de projet PVD , SERE et	**Direction référente : Secrétariat général**	
Orientation stratégique : Axe 2 et 4	**Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay-les-Châteaux et accompagnement de Mayenne Communauté**	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)	La commune dispose d'un fort atout patrimonial et touristique. Les artisans et les élus constatent le manque de locaux et de structures permettant de valoriser le patrimoine culturel et notamment l'artisanat d'art. En lien avec le Forum des Métiers d'Art de Jublains, la commune souhaite développer des lieux d'accueil pour les artisans et des boutiques pour vendre et promouvoir les créations et savoirs-faire. Le premier projet consiste à aménager le site situé en entrée de ville (ilot Borgogno) pour accueillir dès l'été 2023 de premiers artisans. D'autres aménagements pourraient voir le jour pour compléter cette première offre. Un travail d'étude de calibrage est à effectué.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**
Fonctionnement	étude de calibrage et d'opportunité											
Investissement	phase de travaux sur un premier site (ilot Borgogno)			acquisition et travaux à chiffrer								

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL (par exemple, Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, AMI Centre-Bourg, convention OPAH, etc.)	CRTE, convention ORT, lien fort avec le FMA de Jublains et la SERE
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ (en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?)	L'artisanat est une des vitrines du territoire. L'action est en lien avec un besoin exprimé par le Forum des Métiers d'Art de créer de nouveaux sites d'accueil et de promotion, notamment dans le cadre de formations (pour transmettre la connaissance) et de valorisation touristique pour une portée à grande échelle.
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (principaux postes de dépenses, en précisant ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement, ainsi que les recettes éventuellement envisagées)	Dépenses : ne sont pas calibrées Recettes : Chambre des Métiers Petites Cités de Caractère DRAC?
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)	Mayenne Communauté, le Forum des Métiers d'Art, DRAC, le Conseil Départemental, les PCC, la CMA

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)	**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
	phase de travaux sur un premier site (ilot Borgogno)			démarrage du projet possible								

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces et services en place	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui	2, Maîtrise d'ouvrage privée NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)	A définir suivant le modèle retenu		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Délimiter le projet, observer les potentialité, les capacités, préciser les besoins et chiffrer Associer les artisans, la chambre des Métiers, le service tourisme de la CC		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	nombre d'échoppe et locaux d'artisanat aménagés	chiffre d'affaire de l'activité	sphère de fréquentation
13. ANNEXES (préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)			

Programme Petites Villes de Demain

FICHE PROJET - Développer les infrastructures d'accueil touristiques

Fiche n° 10

Service concerné / référent : DGS Lassay et SERE (MC) en lien fort avec la chargée de projet PVD

Direction référente : Secrétariat Général

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 4

Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : MC

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES (contexte, besoin, objectif, périmètre, chiffres généraux)

Lassay-les-Châteaux dispose de nombreux atouts autour de la découverte de son patrimoine bâti et naturel. Les touristes ne manquent pas de visiter la commune qui doit dès lors développer des structures d'accueil pour divers publics, notamment le caravaning et le cyclotourisme. Un potentiel foncier intéresse la commune pour réaliser ce projet (îlot entrée de ville route de Mayenne). Une étude de faisabilité et de programmation sont à envisager.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Fonctionnement		25 000 €										
Investissement				enveloppe à définir pour les travaux								

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

CRTE, ORT

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

La dimension touristique dépasse les limites géographiques de la commune et même celles de l'intercommunalité. De nombreux touristes suivent des parcours qui traversent notamment la Mayenne, il est important de leur offrir un pied à terre agréable pour leur permettre de rester plus longtemps sur place à découvrir les environs.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses:
Etude : faisabilité + programmation : 25 000€
Acquisition/ travaux sur immeuble :
Travaux d'aménagement :

Recettes :
LEADER /DSIL/DETR? Enveloppe MC?
Prêt Tourisme Banque des Territoires

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS (nom du prestataire, date d'engagement, rôle)

Etat, Région, Banque des Territoires, CCI, CMA, Parc Normandie Maine

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (en précisant les étapes, procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre, comme des études préalables ou des appels d'offres)

	étude											
		aménagement du site										

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques (jeunes, personnes	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces en place	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL

1. Maitrise d'ouvrage publique : oui

2, Maîtrise d'ouvrage privée
Peut être envisagée sur la gestion de l'aide de caravaning

3. Partenariat public/privé et DSP : non

10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE (Marché à bon de commande, MAPA, autres)

sans consultation < 30 000€ HT seuil MC)

11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET

Trouver un prestataire pour l'aire de caravaning, définir le référent entre MC et commune pour le suivi du site.

12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de places d'accueil créée | nombre de fréquentation de l'espace | retour qualité sur réseaux sociaux

13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)

Préalables réglementaires :
- vérifier la faisabilité au PLUI
- valider les enveloppes budgétaires et le modèle économique

Programme Petites Villes de Demain	FICHE PROJET - Développer un lieu d'accueil partagé - création d'un tiers lieux	Fiche n° 11
Service concerné / référent : DGS Lassay et SERE (MC) en lien fort	Direction référente : Secrétariat Général Lassay	
Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2 et Axe 4	Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay	

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES	La commune exprime le besoin de créer un lieu mutualisé qui réponde à des attentes de publics divers qui pourraient partager leurs connaissances et s'entraider, dans un lieu fédérateur et convivial : l'idée du tiers lieux de Lassay est ainsi né. Un site abandonné réunissant deux immeubles dans la rue Cébaudière, ancienne rue principale de la commune pourrait parfaitement convenir à ce projet.												
2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)		**2023**		**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**2028**	
		SEM 1	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**	**SEM 1**	**SEM2**
	Investissement	Etude des coûts des travaux de rénovation	Calibrage des personnes héergées et de l'usage		Travaux	Mise en service							
3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL	CRTE, ORT En lien avec les fiches action et projet d'accompagnement des artisans, du commerce, du tourisme et de la culture.												
4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ	Les tiers lieu a des vocations multiples : accueil des associations, entraide et partage de savoirs-faire, résidences d'artistes, hébergement provisoire, coworking... L'objectif est de faire connaitre le territoire via un lieu unique d'accueil avec une aura extracommunale. Ce projet sera élaboré en concertation avec le projet intercommunal de création d'un espace partagé dédié à l'entraide, au réemploi et au recyclage.												
5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Dépenses: Travaux à définir							Recettes : AAP? Enveloppe Etat Tiers Lieux si renouvelée Région : rénovation énergétique					
6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS													
7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Le calendrier est à ce stade, seulement suggéré												
	étude				Travaux	Mise en service							

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)	*Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu*					
Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maitriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques)	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces en place	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui	2, Maîtrise d'ouvrage privée NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	A définir		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Acter les partenariats, la gestion administrative du site, les capacités d'investissement des structures accueillies		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de structures hébergées	nombre de fréquentation de l'espace	retour qualité et de reconnaissance du site
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Réglementation Tiers lieux à respecter		

Programme Petites Villes de Demain

FICHE PROJET - Développer une offre de cantine scolaire pour les élèves de primaire et maternelle

Fiche n° 12

Service concerné / référent : SERE, service technique Lassay avec la chargée de projet PVD

Direction référente : Secrétariat Général Lassay

Orientation stratégique de l'ORT : Axe 2 et Axe 4

Maître d'ouvrage (nom de l'organisation, type de l'organisation) : Lassay

1. DESCRIPTION DU PROJET, PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Les repas pour les élèves de l'école primaire et maternelle étaient pris dans une salle du collège et fournis par celui-ci. A compter du mois d'avril 2023, la commune de Lassay-les-Châteaux doit proposer une alternative à ce lieu.
Si plusieurs pistes sont à l'étude pour les héberger ces élèves le temps du repas, la mairie souhaite prendre en considération le Projet Alimentaire Territorial et proposer des produits locaux. Egalement, une étude doit permettre de calibrer le besoin pour les écoles situées autour de Lassay-les-Châteaux.
Une solution transitoire serait mise en place en attendant ces réflexions plus abouties.

2. COÛTS PRÉVISIONNELS (HT)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2	SEM 1	SEM2
Investissement	Travaux salle solution transitoire	étude		travaux future cantine								

3. INSCRIPTION DANS UN CONTRAT TERRITORIAL

ORT

En lien avec le Projet Alimentaire Territorial

4. CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ

L'offre de cantine scolaire est indispensable au maintien des effectifs dans l'école maternelle et de la primaire. Au-delà de cet impact, l'offre pourrait être proposée aux communes environnantes. Les conclusions de l'étude détermineront les attentes des communes concernées.

5. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses:
Ingénierie : étude (environ 20 000€)
Travaux : non défini

Recettes :
Etude d'opportunité et de calibrage
Région : rénovation énergétique des bâtiment (DSIL, DETR, valorisation des CEE, fonds Vert)

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES SÉLÉCTIONNÉS

Région "Manger local", Mayenne Communauté, Conseil Départemental, obligés CEE, Etat

7. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier est à ce stade, seulement suggéré

Travaux salle solution transitoire	étude		travaux future cantine									

8. LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (inscrits au CRTE et dans la convention PVD)

Les objectifs potentiellement atteignables sont indiqués en bleu

Orientation n°1 : Assurer le développement économique de Mayenne Communauté	Faciliter le recrutement sur le territoire	Aménager des sites de coworking et pépinières d'entreprises	Valoriser le commerce de proximité et la production locale	Développer le tourisme	Proposer des logements pour les nouveaux résidents	Agir sur le foncier économique / anticiper la demande
Orientation n°2 : Réussir la transisition environnementale de Mayenne Communauté	Accroître la mobilité "durable"	Développer le maillages des voies douces	Maîtriser l'étalement urbain/ économiser le foncier	Sensibiliser les acteurs à la transition énergétique	Rénover énergétiquement les bâtiments de façon efficace	Réduire les emissions CO2 et l'empreinte carbone / développer les systèmes d'énergie renouvelable
Orientation n° 3 : Améliorer l'offre de services et les équipements présents sur le territoire	Conforter les services publics de proximité (MFS et missions France Rénov)	Coordonner les actions imbriquées	Rénover/ concevoir des bâtiments d'accueil adaptés aux services publics	Renforcer les initiatives de valorisation patrimoniale	Développer l'offre culturelle	Accompagner le bien-vieillir et le bien-grandir
Orientation n° 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté	Construire avec les habitants	Développer des offres de logements adaptées aux publics spécifiques)	Réaliser le projet culturel intercommunal	Développer les actions de renaturation de la ville	Accompagner l'embellissement et le bien-vivre des centralités	Requalifier et réinterroger les aménagements urbains et VRD
Orientation n° 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté	Maintenir les commerces en place	Partager les expertises et développer les collaborations	Optimiser les moyens et achats	Développer les actions à portée extra communales	Maintenir les dotations de solidarité et fonds de concours	

9. TYPE DE MONTAGE / PORTAGE CONTRACTUEL	1. Maitrise d'ouvrage publique : oui	2, Maîtrise d'ouvrage privée NON	3. Partenariat public/privé et DSP : NON
10. SI MAITRISE D'OUVRAGE EN PARTIE PUBLIQUE, PRECISER LE TYPE DE MARCHE	A définir		
11. CONDITIONS À LEVER POUR ACCÉLÉRER LE PROJET	Acter les partenariats, la gestion administrative du site, les capacités d'investissement des structures bénéficiaires		
12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	nombres d'établissement bénéficiaires	cartes de provenance des produits cuisinés	nb de repas servis
13. ANNEXES (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)			

Annexe 5 – Maquette financière des projets en cours

Action	Maître d'ouvrage	Montant total	Part Etat	Autres financeurs	Etape de l'action
FA2 : L'OPAH RU	MC	582 500€ HT sur 5 ans	Crédits THIRORI si mobilisés non estimés	CD (crédits ANAH)	2ème année de suivi-animation
FA3 : maison des alternants	MC	445 500€ HT	300 000€ (FNADT)	SO	Travaux
FA5 : Espace jeunes (gare)	MC	1 150 000€ HT	DETR : 240 000 DSIL : 200 000€	Région : 65 000€ CAF : 280 000€ + 30 000€ CD AMI bas carbone : 100 000€	Validation APS
FA6 Pôle culturel (Lassay)	MC	5 852 137€ HT	DETR : 240 000€ DSIL : 700 000€ Etat DGD Bibliothèque : 1 000 000€	LEARDER : 60 000€ ADEME : 24 (00€ Région : 500 000€ CD : 500 000€ + 500 000€ (contrat de territoire) + + 170 000 € (AMI bas carbone) CAF : 480 000€	Validation du marché
FA9 : maîtrise foncière (Roullois)	Mayenne	Coûts ingénierie : 520 250€ Coût estimé travaux : 6 à 10 millions d'€	Fonds friches : 200 000€	Région : 500 000€	Etudes environnementale unique
FA10 et FA15 : recyclage bâti dégradé	Mayenne et Lassay	Non estimé	Pourrait donner lieu à demande de crédits THIRORI	Sur enveloppe Anah déléguée au CD : crédits bailleurs (VIR ou DIIF) et crédits travaux d'office	Bâtiments repérés Démarrage phase de négociation, calibrage = étude de faisabilité
FA11 : rénovation quartier	Mayenne (le Pommier)	Travaux sur l'école P&M Curie : 3 300 000€	DETR : 200 000€ DSIL : 1 000 000€	Région : (énergie) : 46 775€	Phase ADP
FA13 : Réseau de chaleur	Mayenne	A définir au premier semestre 2023			Recrutement du délégataire de service public
FA14 : Maîtrise foncière	Lassay (scierie)	297 739€ net		Portage EPFL	Convention de portage signée
FA16 : concertation	Lassay	Coût estimé : 25 000€		Banque des Territoires (déléguée CD) : 50%	Construction du cahier des charges de la mission
FA18 : Accueil services publics	Lassay (La Poste)	Coût estimé Domaines 133 000€	A formuler	A formuler auprès du CD et Région	Acquisition à négocier

Annexe 6 – Logos

Organisme	Logo à utiliser
Mayenne Communauté	MAYENNE communauté
Ville de Mayenne	Ville de Mayenne l'énergie
Ville de Lassay-les-Châteaux	Lassay les châteaux
Préfecture de Département	PRÉFET DE LA MAYENNE Liberté Égalité Fraternité
Anah	Agence nationale
ANCT / Petites Villes de Demain	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES — Petites villes de demain
Conseil Départemental de la Mayenne	LA MAYENNE Le Département
Région Pays de la Loire	Région PAYS de la LOIRE
La Banque des Territoires	BANQUE de TERRITOIRE